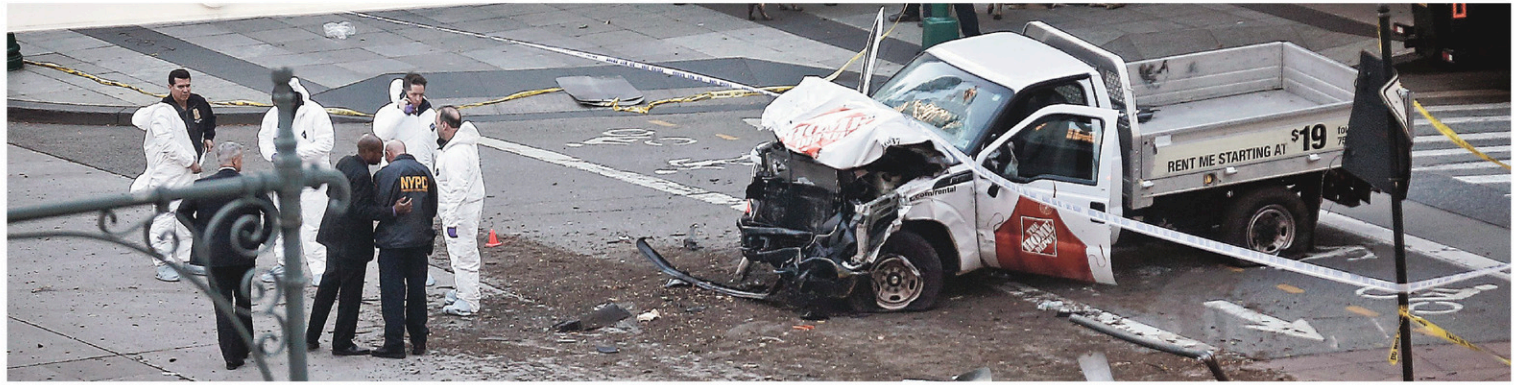




**Climat** La planète se dirige vers la catastrophe *Page A 3*



www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 248

LE DEVOIR, LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

PÉNITENCIERS

## Les détenus canadiens ne mangent pas à leur faim

L'enquêteur correctionnel juge que de petites portions risquent d'engendrer de gros problèmes de sécurité

HÉLÈNE BUZZETTI  
Correspondante parlementaire à Ottawa

Les prisonniers fédéraux ont faim. C'est du moins la conclusion à laquelle arrive l'enquêteur correctionnel du Canada, qui montre du doigt la refonte des cuisines carcérales effectuée sous le régime conservateur de Stephen Harper. La centralisation de la préparation des repas a certes réduit le coût des portions, mais celles-ci sont également réduites, moins soutenantes et moins goûteuses. L'insatisfaction a tellement augmenté qu'elle a conduit, dans le cas le plus extrême, à une émeute mortelle en Saskatchewan.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a mis progressivement en place, dans le cadre du plan de réduction du déficit du précédent gouvernement, un système de « cuisson refroidissement ». La nourriture consommée dans l'établissement n'est plus préparée sur place par les détenus eux-mêmes. Elle est plutôt apprêtée, jusqu'à deux semaines d'avance, dans des cuisines centralisées régionales, puis congelée et distribuée dans les établissements qui la réchaufferont. Le coût quotidien de la nourriture fournie à chaque détenu ne doit pas dépasser 5,41 \$.

Chaque détenu reçoit un total de 2600 calories par jour, ce qui correspond, selon le Guide alimentaire du Canada, à l'apport recommandé pour un homme peu actif de 31 à 50 ans. L'apport recommandé pour les hommes de 18 à 30 ans varie plutôt de 2450 à 3300 calories, selon leur niveau d'activité. Or la moyenne d'âge dans les prisons canadiennes est de 37 ans, et les hommes de moins de 30 ans composent « la majeure partie de la population », selon l'enquêteur correctionnel.

Résultat: le niveau de tension a augmenté dans les établissements. « Le fait de jouer avec la nourriture de personnes affamées et frustrées peut avoir des conséquences néfastes involontaires », écrit l'enquêteur correctionnel Ivan Zinger, qui signe ici son premier rapport annuel depuis sa nomination en janvier.

« La nourriture [...] est essentielle à la santé et

VOIR PAGE A 10 : DÉTENUS

ARRESTATION DE GUY OUELLETTE

## Accusez-le ou excusez-vous!

Le président de l'Assemblée nationale tonne; l'UPAC refuse de se soumettre



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le commissaire de l'UPAC, Robert Lafrenière, a rencontré la presse en fin d'après-midi, mardi, pour justifier l'action de son organisation à l'encontre d'un membre de l'Assemblée nationale. Quelques heures plus tôt, le premier ministre, Philippe Couillard, avait invité l'UPAC à être un peu plus transparente et le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, avait vigoureusement défendu les droits des députés.

LE MARCO BÉLAIR-CIRINO  
MARIE-MICHÈLE SIOUI  
ISABELLE PORTER  
à l'Assemblée nationale

Le grand patron de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), Robert Lafrenière, défie le Parlement. Mardi après-midi, il n'a ni of-

fert d'excuses ni déposé des accusations dans l'affaire Ouellette, comme le lui avait pourtant expressément demandé le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, quelques heures plus tôt.

« Je suis bien en selle, j'ai une formidable équipe et je ne me sens pas du tout menacé », a lancé M. Lafrenière dans une sortie média-

tique exceptionnelle.

Le député Guy Ouellette a été arrêté mercredi dernier dans le cadre d'une enquête de

VOIR PAGE A 10 : UPAC

Lire aussi : L'importance de surveiller la police. L'éditorial de Robert Dutrisac. *Page A 8*

### AUJOURD'HUI



**Culture** Hommage au grand p'tit monde de Michel Tremblay. Le dramaturge reçoit le prix Gilles-Corbeil. *Page B 10*



Avis légaux..... A 6  
Décès..... A 4  
Météo..... B 7  
Mots croisés..... B 7  
Petites annonces..... A 4  
Sudoku..... B 7

## TRENTE ANS APRÈS SA MORT René Lévesque, ce qu'il reste de son héritage

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Le 1<sup>er</sup> novembre 1987 décédait, chez lui, René Lévesque. Le 5 novembre, au passage de son cortège funéraire, les gens applaudissaient à tout rompre. Certaines bonnes âmes, habituées aux conventions prémoulées, se dirent choquées par un tel tumulte au passage d'un mort. Il y avait pourtant dans cette réaction populaire spontanée quelque chose de bon enfant qui ne pouvait tromper quant à l'affection profonde que suscitait René Lévesque dans la population. Trente ans après sa mort, quarante ans après la fondation du Mouvement



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VOIR PAGE A 10 : LÉVESQUE

René Lévesque photographié lors d'un conseil national du Parti québécois

## ACTUALITÉS

## HARCÈLEMENT SEXUEL

## Une modernisation des normes du travail réclamée par des élus

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Dans la foulée du mouvement #MoiAussi, une coalition formée d'une vingtaine d'élus de divers partis politiques du Québec et du Canada réclame dans une lettre ouverte des modifications à la loi québécoise des normes du travail, afin qu'elle traite désormais de harcèlement sexuel.

À côté des noms de la députée péquiste Catherine Fournier, du député caquiste Éric Lefebvre et du député néodémocrate Alexandre Boulerice figurent, entre autres, les signatures d'associations étudiantes et de groupes de femmes du Québec.

Au total, ils sont une soixantaine à mettre de la pression sur le gouvernement Couillard afin qu'il modernise la Loi sur les normes du travail, qui n'a pas connu de réforme majeure depuis 2002.

«Maintenant obsolète, cette loi ne traite pas spécifiquement du harcèlement sexuel, ce qui rend plus difficile la dénonciation des violences pour les victimes», lit-on dans la lettre, dont «tous les partis ont pris connaissance», selon la marraine de la missive, Mélanie Lemay.

La jeune femme, qui est l'une des instigatrices du groupe Québec contre les violences sexuelles, dit avoir remarqué, «sur le terrain», que les dossiers de harcèlement sexuel en milieu de travail sont souvent étiquetés comme étant du harcèlement psychologique.

## Les centres d'aide débordés

Le mot-clic #MoiAussi a causé une vague de demandes d'aide auprès des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et du Service de police de la Ville de Montréal. Le dernier a reçu 426 appels en date du 30 octobre. Du nombre, 87 appels ont entraîné des ouvertures de dossiers d'agressions sexuelles. Dans les CALACS du Québec, la hausse de nouvelles demandes a varié entre 100% et 533%, au cours de la période du 16 au 26 octobre.

«[Plusieurs] survivantes m'ont expliqué comment ce qu'elles ont vécu a été complètement effacé, minimisé pour protéger la réputation de l'institution ou [pour protéger] la personne qui a commis le geste, parce que c'est un cadre ou une personne influente», a-t-elle relaté, plaidant pour la mise en place «d'un processus d'intervention clair, qui est distinct de ce qui peut se passer en harcèlement psychologique».

La Loi sur les normes du travail ne contient aucune mention des violences sexuelles. La seule référence au harcèlement qu'elle contient fait référence à celui qui est psychologique, et qui se rapporte à des comportements ou paroles «hostiles ou non désirés» portant atteinte à la dignité d'un salarié.

Les délais d'attente pour obtenir des services ont atteint 18 mois dans certaines régions. «[Les CALACS] sont à bout de souffle et n'ont pas encore vu la couleur de l'argent annoncé par la ministre David», a déclaré le Regroupement des CALACS, dans une référence à l'aide d'un million de dollars annoncée le 19 octobre par Québec. «Nous travaillons actuellement à la répartition des sommes en fonction des besoins», a assuré la ministre Lucie Charlebois, disant vouloir agir «rapidement».

La ministre du Travail, Dominique Vien, a déjà annoncé en février son intention de réviser la loi. «Nous rédigeons un projet de loi, qui sera déposé d'ici Noël», a attesté mardi son attaché de presse, Florent Tanlet.

La question du harcèlement sexuel fait partie de la réflexion, au même titre qu'une série d'autres sujets, a-t-il ajouté.

Dans sa lettre ouverte sur les violences sexuelles, la coalition chapeautée par Mélanie Lemay demande aussi que soient déployés «des moyens concrets pour rendre nos environnements sociaux plus diversifiés», en plus de réclamer l'analyse différenciée selon les sexes dans «les orientations et décrets gouvernementaux».

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Les deux organismes s'entendent pour éviter l'enfouissement des matières récupérées, même en solution temporaire.

## CRISE DU RECYCLAGE

## Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec promettent des solutions

ALEXANDRE SHIELDS

Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec affirment que les matières récupérées au Québec ne finiront pas au dépotoir, malgré la fermeture des frontières chinoises aux centaines de milliers de tonnes de matières récupérées par les citoyens québécois.

Dans un communiqué conjoint publié mardi dans la foulée des révélations du *Devoir* sur la crise du recyclage, la société d'État et le représentant des entreprises qui financent la récupération ont annoncé la mise sur pied d'une «équipe coordonnée» pour trouver des solutions à la gestion des matières récupérées.

Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec (EEQ) s'entendent dans un premier temps pour éviter l'enfouissement des matières, «même en solution de dernier recours ou en "solution temporaire"». Pour la présidente-directrice générale d'EEQ, Maryse Vermette, il en va de la «confiance» des Québécois dans le système de recyclage.

L'objectif «principal» est toutefois de parvenir à améliorer la «qualité» du tri des matières dans les centres de tri de la province, de façon à pouvoir trouver de nouveaux acheteurs. Cela pourrait nécessiter des investissements en développement technologique, selon M<sup>me</sup> Vermette.

Qui plus est, on espère développer de nouveaux débouchés «locaux» pour les matières récupérées. En clair, on souhaite augmenter la part des matières qui sont recyclées au Québec. Un souhait également exprimé par la ministre de l'Environnement, Isabelle Melançon.

Il s'agirait cependant d'un changement de cap majeur puisque, à l'heure actuelle, plus de 60% des matières récupérées au Québec sont exportées pour être recyclées. Le Québec récupère chaque année plus de 800 000 tonnes de matières, dont 700 000 tonnes de papier et de carton.

Le Devoir

DeGroot  
SCHOOL OF BUSINESS  
EDUCATION WITH PURPOSEMcMaster  
UniversitySommet sur l'innovation et  
l'avenir du Canada

LE JEUDI 16 NOVEMBRE 2017 FAIRMONT ROYAL YORK À TORONTO

Découvrez comment la compétition globale, les changements démographiques, et la « quatrième révolution industrielle » en pleine émergence affectent les affaires et la société. Plus de 30 hauts fonctionnaires, entrepreneurs, scientifiques, décideurs politiques, et universitaires discuteront l'avenir de l'innovation au Canada.

DeGrootSchool.ca/Innovation

## Nos commanditaires



Bennett Jones

FOYSTON, GORDON & PAYNE INC.  
INVESTMENT COUNSELPORTAGE  
VENTURES

## Nos partenaires institutionnels

UNIVERSITY OF ALBERTA  
ALBERTA SCHOOL OF BUSINESSUNIVERSITY OF CALGARY  
HASKAYNE SCHOOL OF BUSINESSDALHOUSIE  
UNIVERSITY  
FACULTY OF MANAGEMENT  
Rowe School of BusinessHEC  
MONTREALUNIVERSITÉ  
LAVALSFU BEEDIE SCHOOL  
OF BUSINESS | CAREER MANAGEMENT  
CENTREÉcole de gestion  
TELFER  
School of Management

## ACTUALITÉS

## Les voies espagnole et canadienne

KONRAD YAKABUSKI

À l'extérieur du Canada, c'est sans doute en Espagne que Stéphane Dion s'est fait le plus connaître durant ses deux décennies en politique fédérale. Sa Loi sur la clarté référendaire, conspuée par les souverainistes québécois, a longtemps servi d'inspiration aux politiciens et aux constitutionnalistes espagnols qui redoutaient le chaos qui suivrait un référendum en Catalogne. M. Dion a maintes fois été invité à expliquer sa loi à des auditoires espagnols, et sa démarche fut appréciée tout autant par les autonomistes basques et catalans que par les partisans de l'unité espagnole. Plusieurs auraient souhaité qu'une telle loi fût en place avant le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Pas plus tard que cette semaine, le chef du gouvernement autonomiste du Pays basque espagnol, Iñigo Urkullu, a vanté la clarté canadienne en ce qui concerne l'accession à l'indépendance d'une province. «*Le Québec a la capacité de décider de son propre avenir et de consulter sa société*», a dit le président basque dans un discours devant le Conseil des relations internationales de Montréal. *Je suis persuadé que, tôt ou tard, l'Union européenne devra aborder une directive sur la clarté pour répondre aux aspirations des différentes nations qui la composent.* » Avant M. Urkullu, c'était au tour du chef du Parti socialiste catalan, Miquel Iceta, de prôner la *via canadienne* et l'adoption d'une version espagnole de la Loi sur la clarté.

Hélas! La *via canadienne* constitue un pas que les chefs des principaux partis politiques espagnols au niveau national n'ont jamais été prêts à franchir, pour la simple raison qu'elle reconnaît la divisibilité du pays. Alors que la Loi sur la clarté canadienne est surtout perçue par les souverainistes québécois comme un carcan qui complique l'accession à l'indépendance, il faut plutôt retenir que le Canada demeure l'un des seuls pays qui se considèrent comme divisibles. À la différence de plusieurs autres pays, dont l'Espagne, le gouvernement canadien reconnaît le droit d'une province de tenir un référendum consultatif sur son appartenance ou non à la fédération. L'Espagne, la France, les États-Unis et l'Australie (ces deux derniers étant, comme le Canada, des États fédéraux) se sont tous déclarés d'une manière ou d'une autre indivisibles.

Cela ne veut pas dire pour autant que le Canada se plierait aisément à la volonté des Québécois de se séparer suivant un Oui lors d'un prochain référendum. On sait bien que M. Dion n'est pas entré en politique pour faciliter la vie des souverainistes québécois. S'il a concédé que le Canada, suivant le renvoi à la Cour suprême en la matière, serait dans l'obligation de négocier avec le gouvernement du Québec advenant une majorité claire pour le Oui, il a toujours insisté pour dire que «*l'obligation de négocier n'équivaut pas à une obligation de résultat.*»

Le premier ministre Justin Trudeau, qui cherchait depuis des semaines à éviter de se prononcer sur le référendum en Catalogne, a certes été soulagé de voir les leaders mondiaux, les uns après les autres, appuyer Madrid dans sa volonté de refouler les indépendantistes catalans. La réaction des chefs de gouvernement étrangers aux développements en Catalogne valide ainsi l'argument des fédéralistes canadiens selon lequel toute démarche québécoise vers la souveraineté doit respecter le cadre constitutionnel existant. La séparation d'une province nécessiterait une modification de la Constitution canadienne, suivant la formule d'amendement en place, sans quoi la communauté internationale ne reconnaîtrait jamais l'indépendance du Québec. L'empressement avec lequel les leaders européens ont dénoncé la déclaration unilatérale d'indépendance faite vendredi par le Parlement catalan en dit long.

«*J'ai un interlocuteur en Espagne et c'est le premier ministre Rajoy, a déclaré le président français, Emmanuel Macron. Il y a un État de droit en Espagne, avec des règles constitutionnelles. Il veut les faire respecter et il a mon plein soutien.*» Même l'Estonie, qui a retrouvé son indépendance en 1991 après la chute de l'Union soviétique, a dit soutenir «*l'intégrité territoriale et l'unité de l'Espagne.*»

C'est seulement après que presque tous les autres leaders de la planète se furent exprimés que M. Trudeau a finalement déclaré, vendredi dernier, que «*le Canada reconnaît une Espagne unie.*» Bien que ce soit une façon gentille de dire qu'il ne reconnaît pas la déclaration unilatérale d'indépendance de la Catalogne, le message d'Ottawa demeure le même que celui que M. Dion a toujours livré. Au lieu de renforcer l'argument des souverainistes selon lequel le monde reconnaîtrait une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec si les négociations avec Ottawa après un Oui achoppaient, ce qui vient de se passer en Catalogne validerait plutôt la thèse contraire. La position d'Ottawa que le Québec ne pourrait devenir souverain qu'en respectant la Constitution canadienne se voit ainsi renforcée.

Le gouvernement Trudeau a pu craindre que le référendum catalan ne donne raison aux souverainistes québécois. Il vient plutôt de discréditer la voie unilatéraliste. M. Dion ne peut qu'être satisfait.



Des policiers surveillent la scène où un homme au volant d'une camionnette a volontairement fauché des cyclistes, à New York.

CRAIG RUTTLE ASSOCIATED PRESS

## ATTENTAT À NEW YORK

## Au moins huit morts et onze blessés

Il s'agit de l'attaque la plus meurtrière dans la Grosse Pomme depuis le 11 septembre 2001

New York — Au moins huit personnes ont perdu la vie et onze autres ont été grièvement blessées, mardi, lorsqu'un homme au volant d'une camionnette a foncé sur une piste cyclable très fréquentée de Manhattan, un acte qualifié de terroriste par les autorités.

Il s'agit de l'attentat le plus meurtrier à New York depuis le 11 septembre 2001.

Les faits se sont passés juste après 15 h le long de la rivière Hudson, où se pressaient beaucoup de passants s'apprêtant à participer au grand défilé d'Halloween qui se tient chaque année dans Greenwich Village.

La camionnette, louée auprès de Home Depot, aurait emprunté la piste cyclable sur la rue West sur près d'un kilomètre, renversant plusieurs cyclistes, avant d'entrer en collision avec un autobus scolaire et de s'arrêter, a expliqué le chef de la police James O'Neill. Deux adultes et deux enfants auraient été blessés à bord du bus.

Le chauffeur de la camionnette est alors sorti du véhicule, armé d'un fusil à air comprimé et d'un fusil de paintball. Le suspect a à ce moment crié «*Allahou Akbar*» («*Dieu est grand*»), ont confirmé les autorités.

Les policiers lui ont tiré dessus et l'ont appréhendé. L'homme a été touché à l'abdomen et a dû être hospitalisé. Il devrait survivre à ses blessures, ont indiqué les autorités.

Après la fusillade, de nombreux parents inquiets se précipitaient à la sortie des écoles qui avaient été fermées plus tôt que d'habitude, l'attaque ayant été perpétrée à proximité de plusieurs établissements scolaires.

Au moment d'écrire ces lignes, on apprenait que des ressortissants argentins et un Belge figurent parmi les victimes.

## Cas de terrorisme

Une source proche de l'enquête a révélé que le suspect se nommerait Sayfullo Saipov. Il s'agirait d'un homme âgé de 29 ans, originaire d'Ouzbékistan, arrivé aux États-Unis en 2010.

Plusieurs médias américains, dont le *New York Times* et CNN, ont rapporté qu'une note rédigée à la main attestant de l'allégeance du suspect au groupe armé État islamique (EI) a été trouvée dans la camionnette de location.

«*C'était un acte de terrorisme particulièrement lâche visant des civils innocents*», a déclaré le maire démocrate Bill de Blasio lors d'une conférence de presse sur les lieux de l'attaque, au sud-ouest de Manhattan, non loin du mémorial érigé en mémoire des victimes du 11-Septembre.

Le maire a demandé aux citoyens d'être plus vigilants que d'habitude et de signaler toute anomalie.

Le président Donald Trump a qualifié l'auteur du crime de «*personne très malade et déséquilibrée*» sur Twitter. S'il se confirmait que le suspect était un sympathisant djihadiste, ce serait la première attaque islamiste sur le sol américain depuis qu'il a été élu à la Maison-Blanche, promettant plus de fermeté face à l'islamisme radical.

Le gouverneur de l'État de New York, Andrew Cuomo, a pour sa part qualifié le suspect de «*loup solitaire*». Selon lui, aucune preuve

n'indique qu'il serait impliqué dans un complot de plus grande envergure.

## Solidarité internationale

Partout dans le monde, les villes sont sur un pied d'alerte à la suite d'attaques commises avec une voiture-bélier, dont plusieurs ont été revendiquées par le groupe EI.

L'attaque de mardi survient cinq mois après qu'un ancien militaire a lancé sa voiture à toute allure sur le trottoir à Times Square, tuant une jeune femme et blessant 22 autres personnes, le 22 mai dernier.

Plusieurs dirigeants européens, à commencer par le Français Emmanuel Macron et la Britannique Theresa May, qui ont connu plusieurs attentats sur leur sol, ont manifesté leur solidarité mardi soir.

«*Horripilée par cette lâche attaque, mes pensées vont vers tous ceux qui ont été touchés, ensemble nous vaincrons le terrorisme*», a tweeté la première ministre britannique.

«*J'exprime l'émotion et la solidarité de la France à New York et aux États-Unis*», a déclaré Emmanuel Macron.

Le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a pour sa part exprimé ses condoléances aux familles des victimes. «*Nous surveillons attentivement la situation à New York*», a-t-il précisé sur Twitter.

D'après l'Agence France-Presse et Associated Press  
Le Devoir

## RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

## Un rapport de l'ONU donne froid dans le dos

La cible des 2° C sera hors de portée à moins d'un effort important des pays

ALEXANDRE SHIELDS

Deux ans après la conclusion de l'Accord de Paris sur le climat, l'enthousiasme fait place à un constat indéniable: la faiblesse des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre conduit la planète vers des bouleversements climatiques catastrophiques. Les Nations unies pressent donc les pays, dont le Canada, à en faire beaucoup plus, et maintenant.

«*Un an après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, nous nous retrouvons dans une situation où les efforts sont encore insuffisants pour éviter un avenir misérable à des centaines de millions de personnes*», a déploré mardi le directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), Erik Solheim.

Si les mots utilisés sont sévères, les données scientifiques publiées par le PNUE à quelques jours du début de la 23<sup>e</sup> Conférence des parties (COP23) semblent lui donner raison. À supposer que les États qui ont pris des engagements «*volontaires*» tiennent parole, le climat mondial se réchauffera d'au moins 3°C d'ici 2100. C'est le double de ce que les scientifiques estiment sécuritaire pour éviter les pires effets des bouleversements climatiques.

Ce nouveau rapport démontre aussi que plus le temps passe, plus la possibilité d'éviter la catastrophe diminue. Selon ce qu'a indiqué M. Solheim, «*les engagements actuels des États couvrent à peine un tiers des réductions d'émissions nécessaires*» pour maintenir le réchauffement sous les 2°C, soit l'objectif minimal fixé dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'ONU évoque d'ailleurs un «*écart inquié-*

tant» entre ce que la communauté internationale s'est engagée à faire et ce qu'il faut faire pour protéger le climat terrestre. La révision des engagements nationaux, prévue en 2020 par l'Accord de Paris, sera «*la dernière occasion*» de trouver la bonne trajectoire pour 2030: sinon, «*il est extrêmement improbable*» que le monde reste sous 2°C.

En fait, sans effort supplémentaire, l'humanité aura consommé 80% de son «*budget carbone*» en 2030, c'est-à-dire la quantité de CO<sub>2</sub> qu'elle peut encore relâcher dans l'atmosphère sans dépasser 2°C de réchauffement. Elle aura alors épuisé la totalité du budget lui permettant de ne pas aller au-delà de 1,5°C.

Certes, les émissions de CO<sub>2</sub> issues des énergies fossiles se sont stabilisées depuis 2014. Mais il faudrait les réduire radicalement, alors que la concentration dans l'atmosphère de ce gaz persistant a atteint son niveau le plus élevé en 800 000 ans, selon un rapport publié lundi par l'Organisation météorologique mondiale.

Les émissions de méthane, un gaz à effet de serre au moins 30 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>, ne cessent en outre de croître. Et le réchauffement global entraînera aussi une fonte accélérée du pergélisol des régions nordiques, ce qui devrait libérer des quantités importantes de méthane. Pour le moment, cet apport de gaz à effet de serre n'est toutefois pas pris en compte dans les calculs du réchauffement.

## Urgence d'agir

«*Dans le cas de figure où les États-Unis donneraient suite à leur intention déclarée de quitter l'Accord de Paris en 2020, le scénario pourrait se révéler encore plus sombre*», prévient par ail-

leurs le PNUE. Le pays est le deuxième émetteur de gaz à effet de serre de la planète, derrière la Chine.

Le PNUE presse donc les États de rehausser significativement leurs ambitions, en pointant directement les membres du G20, qui représentent près de 75% des émissions mondiales.

Dans ce contexte, le Canada devra en faire plus, selon les Nations unies. À l'heure actuelle, le gouvernement Trudeau a promis de réduire de 30% les émissions canadiennes d'ici 2030, par rapport à 2005. Il s'agit d'une cible qui avait été fixée sous le gouvernement de Stephen Harper.

Pour l'atteindre, le fédéral devra toutefois s'assurer que toutes les mesures du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques soient pleinement mises en œuvre. Les libéraux reconnaissent aussi qu'il faudra instaurer des «*mesures additionnelles*» pour respecter cette cible, jugée insuffisante par les groupes environnementaux.

Le rapport du PNUE met justement en lumière des mesures à prendre pour lutter contre les changements climatiques, dont la nécessité d'accélérer le développement des énergies renouvelables, de réduire la déforestation et de miser sur des transports écoénergétiques.

Dans un microbillet publié lundi, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, réaffirmerait l'urgence de l'«*action climatique*» en affirmant sans détour: «*Nous sommes en train de tuer notre planète.*»

Le Devoir

Lire aussi • Catastrophe annoncée.  
L'éditorial de Guy Taillefer. Page A 8

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

# Brossard, la ville « à la croisée des chemins »

## Le choix du prochain maire pourrait être déterminant pour l'avenir de la municipalité

Avec la construction du nouveau pont Champlain, l'accès au futur Réseau électrique métropolitain (REM) et le développement de projets immobiliers de plus de 2 milliards, la municipalité de Brossard, au sud de Montréal, deviendra plus que jamais un pôle incontournable de la région métropolitaine. Et dimanche, celui ou celle qui obtiendra les clés de la Ville aura le pouvoir d'en façonner le visage pour les années à venir.

KARL RETTINO-PARAZELLI

En 2006, l'ouverture du quartier DIX30 a marqué le début d'un développement sans précédent à Brossard. En dix ans, ce centre commercial situé à l'intersection des autoroutes 10 et 30, construit sur d'anciennes terres agricoles, a permis à la municipalité d'attirer les investissements et de faire croître sa population de 20%. Mais ce n'est qu'un début.

De l'autre côté de l'autoroute 10, le projet Solar Uniquartier, qui représente un investissement de 1,3 milliard, pourrait devenir le « nouveau centre-ville de la Rive-Sud » avec ses 2600 unités résidentielles, ses espaces commerciaux et sa place publique, selon le promoteur Devimco.

Ce quartier aura accès à l'une des stations du futur REM, qui devrait entrer en service de manière progressive dès 2020, tandis qu'un autre projet de 2000 logements, évalué à 800 millions, devrait voir le jour à proximité de la station Panama, à quelques kilomètres de là. Sans compter le nouveau pont Champlain, qui devrait être livré au plus tard à l'été 2019.

« Brossard est vraiment à la croisée des chemins, constate le candidat à la mairie de Brossard Hoang Mai. Je pense que les décisions qu'on va

prendre dans les quatre prochaines années pourront avoir un impact sur les 100 prochaines. »

### Développement contrôlé

« Brossard vit une situation qui va être enviable par toutes les villes du Québec. Il faut saisir cette opportunité », affirme la candidate Doreen Assaad, qui a quitté l'équipe du maire sortant, Paul Leduc, pour fonder son propre parti.

Le développement de nouveaux projets est une bonne nouvelle, dit-elle, mais à condition de limiter la congestion routière. « Il y a des goulots d'étranglement pour les citoyens du secteur du DIX30 », affirme-t-elle. Certains disent que c'est un cauchemar. »

Elle s'engage donc à faire pression sur Québec, sur les promoteurs et sur les responsables du transport collectif pour éviter que les habitants vivent des années de calvaire.

L'ancien maire de Brossard Jean-Marc Pelletier fait le même constat, jugeant que les problèmes de circulation sont déjà « énormes ». Le candidat à la mairie promet d'engager des firmes spécialisées pour trouver des solutions concrètes.

Hoang Mai, lui, ne veut pas « répéter les erreurs du passé » en créant de nouveaux îlots de chaleur. Il promet un développement durable, en tenant compte de l'environnement, des familles et des plus démunis.

« C'a été complètement mis de côté par l'administration actuelle », soutient-il. C'est bien de développer des centres commerciaux, mais il ne faut pas oublier les citoyens. »

En quête de son sixième mandat à la mairie de Brossard, Paul Leduc reste de marbre face aux critiques. À 80 ans, il a toujours la volonté de poursuivre le développement amorcé depuis son retour à l'hôtel de ville, en 2009. « C'est assez extraordinaire, ce qui se passe à Brossard », souligne-t-il.

**Le quartier DIX30 a fait croître la population de 20%. Et ce n'est qu'un début.**



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le développement de nouveaux projets est une bonne nouvelle, mais à condition de limiter les impacts environnementaux, rappellent des candidats à la mairie.

Ce n'est pas d'hier qu'on travaille sur ces projets-là. [...] Ce n'est pas de l'improvisation, au contraire. »

### Enjeux éthiques

Mis à part les projets d'envergure et les dossiers qui sont sur la table depuis des années, comme l'avenir du boulevard Taschereau, les quatre candidats à la mairie font surtout campagne sur le thème de l'éthique.

Le plus récent mandat de Paul Leduc a été marqué par une vague de départs au sein de l'administration municipale, par des soupçons d'ingérence des élus dans le travail des fonctionnaires et par deux enquêtes en déontologie de la Commission municipale du Québec (CMQ). Même si M. Leduc vient d'être blanchi par la CMQ dans un des deux dos-

siers qui l'impliquent, il demeure la cible de ses adversaires.

« C'est une campagne de salissage qui a débuté il y a un an, lancée par des gens qui n'ont pas de réalisations, se défend-il. Il n'y a aucune accusation déposée contre moi, et il n'y en aura pas. »

Jean-Marc Pelletier, qui insiste lui aussi sur l'importance de l'intégrité, est quant à lui sur la sellette depuis la publication d'articles qui mettent en doute son éligibilité au poste de maire en raison de son lieu de résidence. Il habite à Montréal depuis 2012 et a acheté un « pied-à-terre » à Brossard il y a un an et demi, ce qui pourrait contrevenir à la Loi électorale.

« Je respecte la loi intégralement, complètement et entièrement », répond-il.

Le Devoir

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

PLUS FORT AVEC VOUS

**SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE D'INFORMATION**

TRANSFORMATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME

**L'HÔPITAL NOTRE-DAME SE TRANSFORME ET INTÈGRE LE CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE- L'ÎLE-DE-MONTRÉAL!**

**Ces changements auront-ils un impact sur vous? Pour tout savoir, venez nous rencontrer!**

**15 novembre 2017, 17 h à 20 h**

Amphithéâtre du Pavillon J.-A. De Séve  
2099, rue Alexandre de Séve, Montréal

Accessible aux personnes à mobilité réduite  
Près des métros Sherbrooke et Papineau  
Stationnement dans les rues avoisinantes ou payant à proximité

- Un léger goûter sera servi sur place
- Plusieurs kiosques à l'intention des citoyens
- Présentation des faits saillants du CIUSSS de 2016-2017
- Présentation des changements dans les services offerts à l'Hôpital Notre-Dame

**INFIRMIÈRES SUR PLACE POUR OFFRIR LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE!**

**Places limitées**

**Confirmez votre présence en remplissant le formulaire d'inscription disponible en cliquant sur l'image en page d'accueil du site Web : [ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca](http://ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca)**

[ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca](http://ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca)



Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Québec

## Principaux engagements des candidats

### Doreen Assaad (Brossard ensemble)

Gel de l'impôt foncier jusqu'en 2020  
Création d'un poste de protecteur du citoyen  
Adoption d'une norme anticorruption

### Hoang Mai (indépendant)

Gel de l'impôt foncier jusqu'en 2020  
Aménagement d'un nouveau parc le long du fleuve Saint-Laurent  
Élimination de la « taxe Bienvenue » pour les acheteurs qui restent à Brossard

### Paul Leduc (Priorité Brossard)

Gel de l'impôt foncier jusqu'en 2020  
Création d'un nouveau centre pour les entreprises émergentes  
Création d'un comité citoyen sur la ville intelligente

### Jean-Marc Pelletier (Renouveau Brossard)

Baisse de l'impôt foncier de 5 %  
Abolition des primes versées aux conseillers municipaux  
Élimination de la « taxe Bienvenue » pour les acheteurs qui restent à Brossard

## MONTRÉAL

# Valérie Plante inviterait des élus de l'opposition dans son comité exécutif

JEANNE CORRIVEAU

Si les Montréalais la choisissent comme mairesse dimanche prochain, Valérie Plante promet d'inviter des élus de l'opposition dans son comité exécutif.

La chef de Projet Montréal avait déjà annoncé que son comité exécutif serait paritaire si elle était portée au pouvoir. Un engagement qu'a aussi pris son adversaire, Denis Coderre.

Mais lorsque questionnée, plus tôt dans la campagne, au sujet de l'accueil d'élus de l'opposition dans son comité exécutif advenant sa victoire, Valérie Plante s'était montrée évasive. « On va commencer par gagner les élections, mais assurément, il y a un vent nouveau qui souffle sur l'Hôtel de Ville », avait-elle indiqué.

Mardi, l'aspirante mairesse a précisé sa position, affirmant qu'elle s'engageait désormais à accueillir des membres de l'opposition au sein de son comité exécutif. Elle a dit vouloir instaurer de nouvelles pratiques à l'Hôtel de Ville afin de rendre la vie démocratique « plus représentative de la population montréalaise ».

Elle entend aussi maintenir le vote libre dans son parti, faisant remarquer au passage qu'en quatre ans, les élus d'Équipe Denis Coderre ont toujours voté en bloc au conseil municipal. L'aspirante mairesse dit aussi vouloir « renforcer » le rôle des commissions.

### Une coalition de candidats?

Rappelons qu'à la suite de son élection en 2013, Denis Coderre avait accueilli des élus des partis d'opposition dans son comité exécutif, soit Russell Copeman, Réal Ménard et Elsie Lefebvre, qui avaient été élus sous la bannière de Coalition Montréal. Projet Montréal n'avait cependant reçu aucune invitation.

En novembre 2014, c'était au tour de Richard Bergeron, ancien chef de Projet Montréal devenu conseiller indépendant, d'accéder au comité exécutif.

Denis Coderre n'a pas pris d'engagement pour la formation de son comité exécutif s'il est reporté au pouvoir dimanche. « Notre équipe se concentre sur les élections du 5 novembre », a indiqué son attachée de presse Noémie Brière-Marquez.

« Nous avons une équipe forte qui est une véritable coalition avec des candidats et des candidats qui viennent de différents partis. »

Elle a précisé qu'Équipe Denis Coderre était composée de candidats possédant de l'expérience dans le secteur de l'économie, du développement social, de l'environnement : « Plusieurs de ces personnes seraient très compétentes pour porter la charge d'un dossier au comité exécutif. »

Le Devoir

## Erreur dans le recensement linguistique: Statistique Canada s'explique en comité

Ottawa — Statistique Canada avait « détecté certains changements » dans les données sur la langue à l'étape de la validation, mais « n'a pas, à ce moment-là, capté » qu'il aurait fallu procéder à une révision avant de diffuser les données linguistiques qui ont provoqué un tollé au Québec.

« Je sais ce qui s'est produit. Mais comment on a manqué cette erreur-là, c'est cette partie que je ne sais pas encore », a lâché devant les députés du comité permanent sur les langues officielles Marc Hamel, directeur général du programme du recensement. L'agence fédérale avait déjà fait son mea culpa en août dernier, expliquant que l'erreur avait été causée par le logiciel de compilation de données. Celui-ci a inversé les réponses dans des formulaires en français d'environ 61 000 personnes, dont environ 57 000 au Québec.

La Presse canadienne

## ACTUALITÉS

ÉTHIQUE

## Bingo à la Chambre des communes

Bill Morneau et l'opposition s'attaquent à coups de sociétés à numéro

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

L'affaire Morneau continue d'animer les débats à la Chambre des communes. Et elle est en train de se transformer en guerre de numéros. De sociétés à numéro. Devant les députés de l'opposition qui le harcèlent jour après jour pour connaître la nature des activités de ses sociétés enregistrées, le ministre des Finances a répliqué mardi en servant la même médecine à ses tourmenteurs.

La déclaration de Bill Morneau à la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Mary Dawson, fait état de sept sociétés n'ayant pour tout nom qu'un numéro. C'est par l'une d'elles que le ministre possède une villa en France et par deux autres qu'il possède ses actions dans l'entreprise familiale Morneau Shepell.

Les quatre restantes — des sociétés de portefeuille immobilier — sont détenues en partenariat avec quatre sœurs. Il s'agirait de condos en Floride.

En fait, la commissaire Dawson connaît la nature précise des activités de ces sociétés. Ces informations ne sont simplement pas de nature publique. L'opposition veut faire germer dans l'esprit des électeurs l'idée que ces sociétés abritent peut-être des activités commerciales plaçant le ministre en conflit d'intérêts. D'où le recours à cette tactique quotidienne consistant à égrainer les numéros des sociétés comme s'il s'agissait d'un mystérieux code.

«Peut-il dévoiler ses actifs cachés dans la compagnie à numéro 2254165?» a lancé le député conservateur Alain Rayes mardi. Il a été suivi par plusieurs autres.

## Conflit d'intérêts

Excédé, le ministre Morneau a répliqué. «Moi aussi, je peux jouer à ce jeu de bingo.» Il a alors entrepris d'énumérer les sociétés à numéro enregistrées au nom de députés conservateurs. Selon ses calculs, ils sont 21 élus de l'opposition à en détenir. Les conservateurs ont répliqué en disant qu'ils ne rédigent pas, eux, les lois.

Conservateurs et néodémocrates estiment que M. Morneau s'est placé en conflit d'intérêts en parrainant le projet de loi C-27, qui au-



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Excédé par les attaques de l'opposition, le ministre Bill Morneau a entrepris d'énumérer les sociétés à numéro enregistrées au nom de députés conservateurs.

torise les employeurs à créer des régimes de retraite à prestations cibles, moins coûteux que ceux à prestations déterminées. L'opposition estime que C-27 pourrait un jour augmenter le chiffre d'affaires de l'entreprise familiale Morneau Shepell, spécialisée dans les ressources humaines.

Cette dernière s'en est défendue, plaçant que le changement proposé par C-27 a déjà été fait dans plusieurs provinces sans que les employeurs s'en prévalent en masse.

Comme M. Morneau détenait ses actions dans Morneau Shepell de manière indirecte, il

n'était pas tenu par la loi de les placer dans une fiducie sans droit de regard. Devant le tollé provoqué par cette révélation, il a annoncé qu'il créerait une telle fiducie, que celle-ci aurait ordre de vendre ses actions et que tout profit éventuel serait versé à un organisme de charité.

M. Morneau avait déjà vendu la moitié de ses parts dans Morneau Shepell en décembre 2015 et versé les 4,5 millions de profit à un organisme de bienfaisance, a révélé le *National Post* mardi.

Le Devoir

## Caribou forestier: aucun plan de protection, déplore Ottawa

Le caribou forestier poursuit son déclin partout au pays, y compris au Québec, constate Environnement Canada. Le fédéral souligne d'ailleurs qu'aucune province n'a élaboré les plans de protection nécessaires pour freiner la destruction de l'habitat essentiel de cette espèce menacée de disparition. «Certains progrès ont été réalisés dans le rétablissement du caribou boréal, mais après cinq ans, la population globale de l'espèce continue son déclin à cause de l'augmentation des perturbations de son habitat», peut-on lire dans le résumé du premier rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme fédéral de rétablissement de l'espèce, publié mardi. «Il faut en faire davantage pour favoriser le rétablissement du caribou boréal, y compris en mettant en place des plans par aires de répartition, ou documents similaires, robustes», ajoutent les auteurs du document.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## CPE: menace de débrayage de trois jours des éducatrices

Les éducatrices en centre de la petite enfance (CPE) syndiquées à la CSN menacent de tenir trois jours de grève les 7, 8 et 9 novembre prochains si l'impasse persiste dans les négociations en cours avec le ministère de la Famille du Québec. «Le 1<sup>er</sup> novembre, les employés sont invités à porter un autocollant avec les dates de grève», indique un courriel transmis à des parents mardi. Cette annonce survient au lendemain d'une journée de débrayage tenue par plus de 11 000 éducatrices et à la veille d'une rencontre entre les parties. Les salaires et les régimes de retraite sont au cœur des négociations. Les éducatrices, sans contrat de travail depuis deux ans et demi, ont voté à 94% pour tenir six jours de grève.

Le Devoir



Grâce au secteur maritime, créer plus de 8 000 emplois

Au cœur du plan économique

# AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES DE SÉCURITÉ ET DE COMPORTEMENT DES PERSONNES DANS LE MATÉRIEL ROULANT ET LES IMMEUBLES EXPLOITÉS PAR OU POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

(Loi sur le Réseau de transport métropolitain, R.L.R.Q., c. R-25.01, a. 72)

# Réseau de transport métropolitain

### RÈGLEMENT N° 4 –

### RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES DE SÉCURITÉ ET DE COMPORTEMENT DES PERSONNES DANS LE MATÉRIEL ROULANT ET LES IMMEUBLES EXPLOITÉS PAR OU POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

(Loi sur le Réseau de transport métropolitain, R.L.R.Q., c. R-25.01, a. 72)

Le présent Règlement N° 4 - Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Réseau de transport métropolitain (le « Réseau »), a été adopté par le conseil d'administration du Réseau le 14 septembre 2017 par voie de résolution n°. 17-CA(RTM)-95. Il modifie et met à jour la version précédente du Règlement N°. 4 du Réseau adopté le 29 mai 2017 et intitulé « Règlement N° 4 - Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement sur le réseau de trains de banlieue ».

Le présent Règlement N° 4 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

#### PRÉAMBULE

Le Réseau, AYANT RÉSOLU :

**DE S'ENGAGER** à agir proactivement dans une perspective d'amélioration continue de ses services et de l'expérience client ;

**DE PROMOUVOIR** la sécurité de sa clientèle, de ses employés et du public en général ;

**D'ENCOURAGER** sa clientèle à faire preuve de civisme et de respect afin d'entretenir des relations harmonieuses pour tous à bord de son matériel roulant et dans ses immeubles ;

**DE MAINTENIR** un climat sain et sécuritaire afin de rendre l'expérience de sa clientèle plus agréable ;

**DE RÉDUIRE ET D'ÉLIMINER**, dans la mesure du possible, les comportements inacceptables ;

**D'HARMONISER** ses règles en matière de sécurité et de comportement des personnes avec celles des autres exploitants afin que des règles semblables soient applicables à tous les usagers, peu importe le service de transport qu'ils utilisent ;

**IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT N° 4 DU RÉSEAU CE QUI SUIT :**

#### SECTION I – DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

a) « **aire de contrôle d'une gare** » : les quais, corridors, escaliers, aires d'attente ou tout autre espace à l'intérieur des limites indiquées par signalisation ou par marquage au sol.

b) « **chien-guide** » ou « **chien d'assistance** » : le chien entraîné pour guider ou assister une personne handicapée.

c) « **gare** » : toute construction, superficie ou volume, autre qu'un stationnement, dont le Réseau est propriétaire ou qu'il exploite, notamment comme locataire, locataire ou autrement, à l'occasion pour l'opération d'un système de transport par train, y compris les aires, corridors et couloirs en permettant l'accès, la sortie ou l'évacuation des personnes.

d) « **immeuble** » : un stationnement, un terminus, une gare ou tout autre bâtiment ou immeuble dont le Réseau est propriétaire ou qu'il exploite, notamment comme locataire, locataire ou autrement, y compris tout kiosque, chemin, quai, aire de manœuvre, aire de contrôle, aire d'attente, billetterie, centre de service à la clientèle ou autre bâtiment afférent à ce bâtiment ou cet immeuble ; au sens du présent règlement, est assimilé à un immeuble : un abri, un abri-vélo, un abribus ou un poteau de signalisation.

e) « **inspecteur** » : une personne autorisée à agir comme inspecteur en vertu de l'article 69 de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain.

f) « **matériel roulant** » : un autobus, un minibus, un midibus, une voiture de train ou tout autre véhicule utilisé pour le transport de personnes, par ou pour le Réseau, y compris tout véhicule utilisé pour le transport adapté et tout véhicule utilisé par un préposé du Réseau.

g) « **personne handicapée** » ou « **handicapé** » : toute personne qui souffre d'un handicap au sens du paragraphe g) de l'article 1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (R.L.R.Q., c. E-20.1).

h) « **préposé** » :

i) un employé ou un représentant du Réseau ;

ii) une personne autorisée à agir comme inspecteur en vertu de l'article 69 de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain ; ou

iii) un employé d'une entreprise affecté à l'opération du matériel roulant dans l'exercice de ses fonctions d'opération.

i) « **Réseau** » : le Réseau de transport métropolitain.

j) « **terminus** » : toute construction, superficie ou volume, autre qu'un stationnement, dont le Réseau est propriétaire ou qu'il exploite, notamment comme locataire, locataire ou autrement, à l'occasion pour l'opération d'un système de transport par autobus, y compris les aires, corridors et couloirs en permettant l'accès, la sortie ou l'évacuation des personnes.

#### SECTION II – CHAMP D'APPLICATION

2. Le présent règlement établit les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Réseau.

#### SECTION III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3. Sous réserve de la loi et des règlements, toute personne a le droit d'utiliser le réseau de transport en commun du Réseau dans le confort et la sécurité.

##### Sous-section I – Civisme

4. Dans ou sur un immeuble ou du matériel roulant, il est interdit à toute personne :

a) d'adopter tout comportement ayant pour effet de gêner ou d'entraver la libre circulation d'une ou des personnes ;

b) d'adopter tout comportement ayant pour effet de mettre en péril la sécurité d'une ou des personnes ou du matériel roulant ;

c) de se coucher ou de s'étendre sur un banc, sur un siège ou sur le sol, s'asseoir sur le sol ou occuper la place de plus d'une personne ;

d) de poser un pied sur un banc ou un siège ou d'y placer un objet ou une substance susceptible de le souiller ;

e) de désobéir à une directive ou un pictogramme, affiché par le Réseau ;

f) de refuser de circuler lorsque requis de ce faire par un préposé ;

g) à moins d'autorisation, de consommer ou d'avoir un objet ouvert contenant des boissons alcoolisées ;

h) de retarder ou de nuire au travail d'un préposé du Réseau ;

i) de crier, de clamer, de se livrer à une altercation ou à toute autre forme de tapage ;

j) d'avoir sur soi ou avec soi un couteau, une épée, une machette, une hache ou autre objet similaire, sans excuse raisonnable ;

k) de faire usage d'un pointeur au laser ou autre objet similaire ;

l) d'être pieds nus ou torse nu ;

m) d'accéder au toit du matériel roulant ou d'un immeuble ;

n) de porter des patins à glace, à roues alignées, à roulettes ou autre objet similaire ;

o) de transporter tout objet tranchant ou pointu, à moins qu'il soit muni d'un dispositif de sécurité ou rangé dans un sac ou un contenant conçu à cet effet ;

p) de faire usage d'une planche à roulette, d'une trottinette ou autre objet similaire ; ou

q) d'injurier, d'insulter ou de provoquer, par des paroles ou des gestes, un préposé du Réseau dans l'exercice de ses fonctions.

##### Sous-section II – Exploitation

5. Dans ou sur un immeuble ou du matériel roulant, il est interdit à toute personne :

a) de se trouver ou circuler dans un endroit réservé aux préposés ;

b) de manipuler ou d'utiliser un extincteur, une lance à incendie, un système d'alarme, un frein d'urgence, une issue de secours ou tout autre appareil ou dispositif manifestement destiné à n'être utilisé que pour sauvegarder les biens et les personnes en cas d'urgence, sauf en cas d'urgence et conformément aux instructions relatives à un tel appareil ou dispositif ;

c) de manœuvrer ou d'utiliser de quelque façon que ce soit un appareil, un dispositif ou un équipement dont l'usage est réservé aux préposés ;

d) à moins d'autorisation, de déplacer un panneau, un pictogramme, une affiche, un chevalet, une clôture, un cordon de sécurité ou tout autre objet similaire de même que de se trouver à l'intérieur d'une zone délimitée par ces objets ; ou

e) d'être en possession de matériel explosif ou pyrotechnique ou de tout gaz, liquide ou matière dangereuse, irritante ou dégageant une odeur nauséabonde ou d'un contenant conçu pour leur transport sans égard à son contenu.

##### Sous-section III – Intégrité des biens

6. Dans ou sur un immeuble ou du matériel roulant, il est interdit à toute personne :

a) de souiller un bien, notamment en déposant sur ce bien ou en y abandonnant tout déchet, papier, liquide ou autre rebut ailleurs que dans une poubelle ou un autre réceptacle destiné à contenir un tel rebut ;

b) de faire, d'apposer ou de graver une inscription, un dessin, un graffiti, un tag, un autocollant ou toute autre figure ;

c) d'endommager un bien, le dégrader ou le modifier de façon à en empêcher ou limiter le fonctionnement normal ; ou

d) de lancer ou autrement faire en sorte qu'un objet ou un liquide soit projeté sur une personne ou un bien.

7. Il est interdit à toute personne d'insérer dans une distributrice de titres de transport ou dans un appareil qui fait de la monnaie autre chose que de la monnaie canadienne ou une carte de paiement ou de monnaie.

##### Sous-section IV – Animaux

8. Dans ou sur un immeuble ou du matériel roulant, il est permis à toute personne de se trouver accompagnée :

a) d'un chien guide ou d'un chien d'assistance dont cette personne se sert afin de pallier à un handicap, ou d'un chien-guide ou d'assistance à l'entraînement ; ou

b) d'un animal se trouvant en tout temps dans une cage ou un récipient fermé dûment conçu à cet effet.

Dans toutes autres circonstances, il est interdit de se trouver dans ces lieux, autre qu'un stationnement, avec un animal ou de permettre qu'un animal y soit présent.

##### Sous-section V – Activités commerciales

9. Dans ou sur un immeuble ou du matériel roulant, il est interdit à toute personne, à moins d'autorisation du Réseau, d'offrir en vente ou en location un service ou un bien ou d'en faire l'exhibition, la distribution, l'exposition ou la publicité.

#### SECTION IV – IMMEUBLES FERMÉS ET MATÉRIEL ROULANT

10. Dans un immeuble fermé ou dans le matériel roulant, il est interdit à toute personne :

a) d'allumer une allumette, un briquet ou tout autre objet provoquant une flamme ou des étincelles ;

b) de fumer ou d'avoir en sa possession du tabac ou toute autre substance, allumé ; ou

c) de faire usage d'une cigarette électronique de manière à ce qu'elle dégage une vapeur ou une fumée.

Aux fins du présent article, un abri, un abribus ou un abri-vélo est assimilé à un immeuble fermé.

#### SECTION V – IMMEUBLES

11. Dans ou sur un immeuble, il est interdit à toute personne :

a) de se trouver ou circuler dans ou sur une voie, un chemin ou une aire de manœuvre réservé exclusivement au matériel roulant ;

b) de provoquer l'arrêt ou la mise en marche d'un escalier, d'un tapis roulant ou d'un ascenseur, sauf en cas de nécessité ;

c) de s'asseoir ou glisser sur la main courante ou les côtés adjacents d'un escalier fixe, escalier mécanique ou tapis roulant ou d'en faire tout autre usage inapproprié ;

d) à moins d'autorisation ou sauf en cas de nécessité, d'être présent ou circuler en dehors des heures d'ouverture ou d'opération ;

e) d'appuyer une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire, ainsi qu'une remorque pouvant être attachée à l'un de ces derniers, ailleurs que sur les supports prévus à cette fin, le cas échéant ; ou

f) de laisser sur place, pendant plus de quarante-huit heures consécutives, une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle, une motocyclette, un cyclomoteur ou autre objet similaire, ainsi qu'une remorque pouvant être attachée à l'un de ces derniers.

#### SECTION VI – MATÉRIEL ROULANT

12. Il est interdit à toute personne :

a) de retarder, de quelque manière que ce soit, le départ du matériel roulant ou d'entraver son mouvement, notamment en empêchant ou en retardant la fermeture d'une porte de ce matériel ;

b) de monter à bord du matériel roulant ou d'en descendre lorsque ce dernier est en mouvement ;

c) de s'agripper à l'extérieur du matériel roulant ;

d) de passer un bien, un objet ou une partie de son corps par les fenêtres du matériel roulant ;

e) sauf en cas de nécessité, de faire usage, d'ouvrir, de franchir ou d'opérer le mécanisme d'ouverture d'une sortie de secours d'un matériel roulant ; ou

f) à moins d'autorisation, de transporter un toboggan, une traîne, un traîneau, un ou des skis, une planche à neige, tout équipement similaire ou tout autre objet encombrant, de 6h00 à 9h00 et de 15h30 à 19h00. Ces équipements, lorsque permis, tels les skis, doivent être attachés ensemble et ne pas nuire à la circulation à l'intérieur du matériel roulant. Ces restrictions relatives aux heures de pointe ne s'appliquent pas les samedis, dimanches et jours fériés.

13. Dans le matériel roulant, sous réserve des autres restrictions prévues au présent règlement, toute personne transportant des objets, à l'exception des bagages à main, doit en assurer le contrôle afin de ne pas :

a) gêner ou entraver la libre circulation d'une ou des personnes ;

b) mettre en péril la sécurité d'une ou des personnes ou du matériel roulant ; ou

c) retarder ou nuire au travail d'un conducteur du Réseau ou d'un autre de ses préposés.

14. Dans un autobus, un midibus ou un minibus, il est interdit à toute personne :

a) de monter ou descendre par la fenêtre ; ou

b) de monter par la porte arrière, sauf pour l'embarquement d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant, triporteur, quadriporteur, ou avec le consentement d'un préposé du Réseau.

#### SECTION VII – GARES

15. Dans une gare, il est interdit à toute personne :

a) de franchir la zone de sécurité fixée par le Réseau en bordure d'un quai, sauf pour monter dans une voiture de train ou d'en descendre ; ou

b) à moins d'autorisation ou sauf en cas de nécessité, de se trouver ou de circuler sur la voie ferrée, dans un tunnel ou dans un autre endroit réservé exclusivement aux préposés du Réseau.

#### SECTION VIII – GARES, TERMINUS ET MATÉRIEL ROULANT

##### Sous-section I : Exécution d'une œuvre musicale

16. Dans une gare, un terminus ou le matériel roulant, il est interdit à toute personne, à moins d'autorisation du Réseau, d'exécuter une œuvre musicale ou lyrique ou un autre type de spectacle.

##### Sous-section II : Sollicitation

17. Dans une gare, un terminus ou le matériel roulant, il est interdit à toute personne, à moins d'autorisation du Réseau, d'effectuer des sondages, relevés ou autres études de ce genre ou de demander ou recueillir des signatures.

18. Dans une gare, un terminus ou le matériel roulant, il est interdit à toute personne, à moins d'autorisation du Réseau, d'exhiber, d'offrir, ou de distribuer un livre, un journal, un tract, un feuillet, un dépliant ou tout autre imprimé.

##### Sous-section III : Bicyclettes

19. Dans une gare identifiée à cette fin par affichage et dans la voiture de train identifiée à cette fin par affichage, il est permis de transporter une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire aux conditions suivantes :

a) de céder la priorité aux autres usagers lors de l'embarquement et débarquement de la voiture de train ;

b) de garder en tout temps le contrôle et de ne pas l'appuyer contre une voiture de train, un siège d'une voiture ou contre tout autre équipement ou installation du train ;

c) pour la ligne Deux-Montagnes seulement, de voyager du lundi au vendredi, entre 9h00 et 15h30 et après 19h00 ou les samedi, dimanche et autres jours fériés fixés par la loi ou par proclamation ou tout autre jour ou partie de jour déterminé par le Réseau ;

d) pour la ligne Deux-Montagnes seulement, de respecter la limite de 4 bicyclettes par voiture de train ou tout autre nombre maximal désigné par affichage ; et

e) de se conformer aux autres dispositions du présent règlement.

20. Il est permis de transporter une bicyclette sur les supports prévus à cet effet à l'avant d'un autobus, d'un minibus ou d'un midibus, aux conditions suivantes :

a) de se conformer aux conditions d'utilisation désignées par affichage ; et

b) de se conformer aux autres dispositions du présent règlement.

21. Dans toute circonstance ou tout lieu autres que ceux prévus à la présente sous-section, il est interdit de transporter une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire.

22. Nonobstant les autres dispositions de la présente sous-section, dans une gare, un terminus ou le matériel roulant il est interdit à toute personne :

a) de circuler sur une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire ; ou

b) de laisser stationner en permanence ou temporairement une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire ailleurs que sur les supports prévus à cet effet.

23. La présente sous-section ne limite cependant pas le droit du Réseau ou de l'un de ses préposés d'interdire temporairement l'accès à une gare ou à une voiture de train à toute personne qui transporte une bicyclette, une bicyclette électrique, un monocycle, un tricycle ou autre objet similaire.

##### Sous-section IV : appareils électroniques

24. Dans une gare, un terminus ou dans le matériel roulant, il est permis de faire fonctionner tout appareil électronique émettant du son, à condition de faire usage d'écouteur.

Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, cette activité est interdite à moins d'autorisation du Réseau.

Aux fins du présent article, les différentes sonneries pouvant être émises par un appareil téléphonique ne sont pas interdites.

#### SECTION IX – CIRCULATION

25. Sur un immeuble, nul ne peut circuler avec un véhicule :

a) dans un endroit réservé au matériel roulant ;

b) dans un endroit où l'accès est interdit ;

c) dans un endroit qui n'est pas aménagé pour la circulation des véhicules ; ou

d) à une vitesse supérieure à la limite de vitesse indiquée par la signalisation.

#### SECTION X – STATIONNEMENT

26. Sur un immeuble, nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule :

a) dans un endroit réservé au matériel roulant ;

b) dans un endroit où l'accès est interdit ;

c) dans un endroit qui n'est pas aménagé pour le stationnement des véhicules ;

d) dans un endroit où la signalisation ou les marques sur la chaussée interdisent le stationnement ou l'immobilisation des véhicules ;

e) dans un endroit et aux heures où la signalisation interdit le stationnement ;

f) dans un endroit où la signalisation autorise le stationnement pour une durée limitée, au-delà de la période autorisée ;

g) dans un endroit où la signalisation interdit le stationnement excepté à certaines fins, à moins que ce ne soit effectivement à une telle fin ;

h) dans un endroit où le stationnement est réservé aux détenteurs d'une vignette, à moins d'être titulaire de la vignette appropriée délivrée par le Réseau et de l'afficher de façon visible dans le véhicule ;

i) dans un endroit où le stationnement est réservé à certaines catégories de véhicules ou de personnes, à moins de faire partie d'une catégorie autorisée ;

j) de façon à occuper plus d'une case de stationnement à la fois ; ou

k) en dehors des marques sur la chaussée délimitant les cases de stationnement.

#### SECTION XI – SANCTION ADMINISTRATIVE

27. Quiconque contrevient au présent règlement peut perdre le droit de demeurer dans les immeubles ou à bord du matériel roulant et être contraint de quitter.

#### SECTION XII – DISPOSITIONS PÉNALES

28. Quiconque contrevient à l'un des articles du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 75 \$ et :

1<sup>er</sup> pour une première infraction, d'au plus 500 \$ si le contrevenant est une personne physique ou, dans les autres cas, 1 000 \$ ; et

2<sup>e</sup> en cas de récidive, les montants mentionnés au sous-paragraphe 28(1) sont portés au double, le tout, conformément à l'article 72 de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain.

29. Une personne qui conseille, encourage ou incite une autre personne à faire une chose qui constitue une infraction au présent règlement ou qui accomplit ou omet d'accomplir une chose ayant pour effet d'aider une autre personne à commettre une infraction est partie à cette infraction et est passible de la même peine que celle qui est prévue pour le contrevenant, que celui-ci ait été ou non poursuivi ou déclaré coupable.

#### SECTION XIII – DISPOSITIONS DIVERSES

##### Sous-section I - Dispositions résiduelles

30. Le présent règlement n'a pas pour effet de limiter l'application de toute autre disposition législative ou réglementaire à laquelle peut être assujettie une personne qui se trouve dans ou sur un immeuble ou du matériel roulant.

31. Les prohibitions prévues au présent règlement ne s'appliquent pas aux préposés du Réseau ou autre personne autorisée par ce dernier ainsi qu'aux membres des services policiers en devoir, lorsque leurs fonctions les obligent à poser un geste qui serait autrement interdit par le présent règlement.

32. Toute autorisation requise en vertu du présent règlement, à l'exception de celle découlant d'une entente avec le Réseau, peut être donnée par le directeur général du Réseau suivant les directives émises par le conseil d'administration du Réseau à cet égard.

33. Une personne autorisée par le Réseau à faire une activité doit en tout temps être en possession de l'autorisation écrite du Réseau et des documents attestant son identité ou celle de l'organisme qu'elle représente.

##### Sous-section II – Renvois

34. Les renvois faits dans le présent règlement doivent, à moins d'indication contraire, être lus en tenant compte des modifications qui pourront être apportées au texte des dispositions législatives et réglementaires auxquelles on fait ainsi renvoi.

##### Sous-section III – Dispositions modificatrices

35. Le présent règlement modifie et met à jour le Règlement N°. 4, intitulé « Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement sur le réseau de trains de banlieue » adopté par le Réseau le 29 mai 2017.

##### Sous-section IV - Responsabilité de l'application du règlement

36. Les inspecteurs autorisés à agir comme inspecteur en vertu de l'article 69 de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain sont habilités à voir à l'application du présent règlement.

##### Sous-section V – Dérrogation

37. Suivant les directives émises à cet égard par le conseil d'administration du Réseau, le directeur général ou tout autre préposé habilité peut autoriser une dérogation à l'application d'une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

##### Sous-section VI - Entrée en vigueur

38. Le présent règlement a été adopté par le conseil d'administration du Réseau le 14 septembre 2017 par voie de résolution n°. 17-CA(RTM)-95. Il modifie et met à jour la version précédente du Règlement N°. 4 du Réseau adopté le 29 mai 2017 et intitulé « Règlement N° 4 - Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement sur le réseau de trains de banlieue ».

Nonobstant sa date d'adoption, le présent Règlement N°. 4 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Toute modification au présent règlement doit être approuvée par résolution du conseil d'administration du Réseau et entrera en vigueur dès l'adoption d'une telle modification ou, le cas échéant, à la date indiquée dans la résolution du conseil d'administration du Réseau approuvant cette modification.

Le présent règlement doit être rendu public sur le site internet du Réseau et doit être publié dans un journal diffusé dans le territoire du Réseau conformément à l'article 72 de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain.

Adopté le 14 septembre 2017 (résolution n°. 17-CA(RTM)-95)

Entrée en vigueur : le 1<sup>er</sup> novembre 2017

## ACTUALITÉS



PHOTO JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Comme bien des jeunes de moins de 30 ans, Laurie Moreau et Joëlle Moquin connaissent peu la vie et l'œuvre de René Lévesque. C'est tout à fait normal, estime l'historien Paul-André Linteau.

## Savez-vous qui est René Lévesque ?

Les moins de 30 ans ont une connaissance variable du fondateur du PQ

MARCO FORTIER

Ils sont nés après la mort de René Lévesque. Ils en ont entendu parler dans les cours d'histoire au secondaire et au cégep. Pour ces moins de 30 ans, le fondateur du Parti québécois était «quelque chose comme un grand homme». Mais aussi un lointain personnage de l'histoire du Québec, dont certains se souviennent plus ou moins vaguement.

«En pensant à René Lévesque, je pense à la liberté, à la révolution», dit Sarah Bélsisle, serveuse au bistro Ginkgo, sur le campus de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). «Son héritage? Il reste une idée. Un peut-être que...»

À 22 ans, elle souhaite retourner à ses études universitaires en enseignement, qu'elle a interrompues pour séjourner un an en Australie. Ils sont comme ça, les jeunes: «ouverts sur le monde». Ils en voient, du pays.

Le «pays» du Québec, lui, ce vieux rêve de leurs parents, ils n'en voient pas la nécessité.

« En pensant à René Lévesque, je pense à la liberté, à la révolution »

Sarah Bélsisle, serveuse au bistro Ginkgo

Pas fermés à l'idée. Pas ouverts non plus.

«Il existe un clash entre notre idée d'ouverture sur le monde et le besoin de s'exprimer en tant que peuple, dit Sarah Bélsisle. Mes parents sont vraiment pour l'indépendance, mais pour la nouvelle génération, c'est du passé. Moi, je me sens entre les deux.»

Jeunes et capables

«René Lévesque me fait penser à Xavier Dolan à Cannes: il est allé dire qu'on peut prendre notre place, que les Québécois sont capables», dit Sophie

Tremblay, présidente de Force jeunesse, un groupe qui milite pour les 35 ans et moins sur le marché du travail et dans les politiques publiques.

«René Lévesque, plusieurs membres de son premier gouvernement et le premier ministre Robert Bourassa étaient dans la trentaine ou au début de la quarantaine. Pour des jeunes, c'est une inspiration», ajouta-t-elle.

Au café Ginkgo, sur le campus de l'UQAM, la discussion autour de René Lévesque prend une autre tournure. Des serveuses racontent qu'elles connaissent plus ou moins le fondateur du Parti québécois. Elles suivent de près l'actualité du jour, elles voyagent, sont curieuses de tout, mais ignorent des pans de l'histoire récente.

«J'ai eu des cours d'histoire, mais je n'ai pas entendu parler souvent de René Lévesque», dit Joëlle Moquin, étudiante en éducation spécialisée au collégial. «La politique, c'est un sujet complexe. Ça m'intéresse, mais la carrière de René Lévesque ne m'est pas familière», ajoute Laurie Moreau, diplômée de l'UQAM en marketing.

Des noms de rue

Laurie et Joëlle sont un peu gênées de ne pas en savoir plus sur la vie et l'œuvre de Lévesque, mais elles n'ont pas à avoir honte, estime Paul-André Linteau, vétéran professeur d'histoire à l'UQAM.

Les Québécois ne sont pas plus ignorants que les jeunes de leur âge ailleurs dans le monde, selon lui.

«Ils n'ont pas connu René Lévesque. Pour eux, Lévesque, Jean Lesage ou Henri Bourassa, ce sont des noms de rue ou de station de métro», dit-il.

«Mon expérience, c'est que 90% de ce qui a été transmis à l'école s'évanouit au bout de trois mois. Êtes-vous capable de résoudre des problèmes d'algèbre? Vous avez pourtant appris ça à l'école! Les dates d'anniversaire ou les commémorations peuvent aider à garder vivante la mémoire de René Lévesque et d'autres. Mais il ne faut pas accuser l'enseignement de l'histoire: elle est enseignée, l'école fait sa job», dit Paul-André Linteau.

Le Devoir

ÉDUCATION

## Les plaintes à l'école: une course à obstacles, dénonce le Protecteur du citoyen

ISABELLE PARÉ

Le Protecteur du citoyen constate de graves lacunes dans le traitement des plaintes dans le réseau scolaire et déplore l'absence quasi généralisée de reddition de comptes à cet effet.

Dans un rapport livré mardi, l'organisme affirme que 33% des plaintes de parents ou d'élèves ne sont pas traitées avant six mois et en plus d'un an, dans le cas d'une plainte sur cinq.

«Des parents nous disent qu'ils sont dans une course à obstacles et laissés à eux-mêmes, cela commande d'agir vite», a fait valoir mardi Marie Rinfret, l'actuelle protectrice du citoyen, à la suite d'enquêtes menées auprès des commissions scolaires, des protecteurs de l'élève et de sondages réalisés auprès de 136 parents.

Son rapport trace un bilan sévère, observant l'inefficacité des mécanismes de traitement des plaintes mis en place après la création, en 2010, de la fonction de Protecteur de l'élève dans le réseau scolaire. Un rôle qui devait favoriser un traitement impartial des plaintes visant écoles et commissions scolaires.

Processus complexes, délais indus, manque d'informations, impartialité du Protecteur de l'élève, etc.: le constat est sévère. «Avant d'arriver au Protecteur de l'élève, chaque parent ou élève doit passer par quatre ou cinq interlocuteurs avec des délais qui ne sont souvent pas respectés. [C'est] extrêmement dissuasif et, souvent, les gens baissent les bras», déplore-t-elle.

En général, les parents mécontents doivent d'abord se faire entendre par le principal intéressé (professeur, personnel, etc.), puis la direction de l'école, puis le commissaire aux plaintes de leur commission scolaire. En tout dernier recours, ils peuvent interpeller le Protecteur de l'élève.

Un parcours qui nécessite de 45 à 70 jours avant que la plainte n'arrive aux oreilles des protecteurs de l'élève... quand elle s'y rend, souligne le rapport.

Dans bien des cas, l'année scolaire sera terminée avant qu'une solution soit proposée, et l'élève aura quitté la classe, et parfois même l'école.

En 2015, seulement 27% des commissaires aux plaintes des établissements scolaires ont produit un rapport annuel à ce sujet et aucun rapport n'a été présenté par des établissements. Résultat: impossible de chiffrer le nombre total de plaintes reçues dans l'ensemble du réseau scolaire québécois.

Le nombre de celles qui se rendent aux protecteurs de l'élève est dérisoire.

Le rapport note, par exemple, que la Commission scolaire de Laval, fréquentée par 50 000 élèves, signale 728 «demandes», dont seulement 3 ont abouti à son Protecteur de l'élève.

Le Protecteur du citoyen continue bon an mal an de recevoir 200 plaintes de parents insatisfaits, dont la majorité a trait au transport scolaire, à l'intimidation, à la sécurité des locaux ou à l'expulsion ou la suspension d'un élève.

Dans bien des cas, l'année scolaire sera terminée avant qu'une solution soit proposée

Un changement de cap

Pour toutes ces raisons, la protectrice réclame que le Protecteur de l'élève devienne «l'unique porte d'entrée du système» et que ce dernier accompagne les parents dès le début du processus. Des changements sont aussi réclamés pour prescrire des délais maximaux et astreindre écoles et commissions scolaires à une obligation redditionnelle.

La Fédération des comités de parents du Québec salue ces recommandations, notamment celle visant à assurer l'impartialité du Protecteur de l'élève. «Il faudrait même aller plus loin et que les protecteurs de l'élève relèvent du Protecteur du citoyen», estime Corinne Payne, la porte-parole de cette fédération.

Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a clairement indiqué mardi prendre «au sérieux ce rapport» et annoncé un projet de loi pour revoir le traitement des plaintes.

Alain Fortier, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), se montre toutefois réticent à donner un rôle de premier plan au Protecteur de l'élève. «Il faut améliorer les pratiques, mais 95% des plaintes se règlent sur le terrain. Les gens doivent aussi continuer de se parler.»

Le Devoir

CRISE DES RÉFUGIÉS ROHINGYAS

## Ottawa égalera les dons des Canadiens

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement fédéral bonifie son aide aux milliers de réfugiés rohingyas qui ont fui les violences du Myanmar pour trouver refuge au Bangladesh. Ottawa promet d'égaliser tous les dons versés par les Canadiens depuis le début de la crise, fin août, et ce, jusqu'à la fin novembre.

«Vos dons vont sauver des vies», a lancé la ministre du Développement international, Marie-Claude Bibeau, en invitant les Canadiens à «être généreux». La ministre n'a pas été en mesure de chiffrer les dons versés jusqu'à maintenant ni le total qu'ils risquent d'atteindre d'ici le 28 novembre — date prévue de la fin de l'offre fédérale.

Le Fonds de secours pour la crise au Myanmar n'a pas de plafond, a-t-elle précisé.

Les groupes caritatifs canadiens auraient récolté autour de 3 millions depuis la fin du mois d'août, selon le gouvernement. Et la campagne du gouvernement canadien encouragera assurément les Canadiens à piger de nouveau dans leur porte-monnaie, estimaient les organismes réunis



DIBYANGSHU SARKAR AFP

La grande majorité des réfugiés rohingyas sont des enfants.

autour de la ministre Bibeau pour son annonce mardi.

Près de 900 000 personnes issues de la minorité musulmane rohingya du Myanmar se sont enfuies de l'État de Rakhine vers le Bangladesh, qui peine à répondre à la demande qui ne cesse de croître. Le nombre d'arrivées quotidiennes reste stable. En trois jours, entre le 26 et le 28 octobre, quelque 2000 personnes seraient débarquées au Bangladesh, selon Save the Children.

«Vous avez soudainement l'équivalent d'une ville de la taille d'Ottawa qui converge

vers un seul endroit. Et il n'y a pas une seule toilette, un seul robinet d'eau, afin de s'assurer d'un niveau d'hygiène sécuritaire», a relaté Zaid al-Rawni d'Islamic Relief Canada. Sans une intervention rapide, sans cette intervention du gouvernement canadien et de la planète, la prochaine manchette dans nos nouvelles nous rapportera le nombre d'enfants qui seront morts à cause d'une épidémie de choléra.»

La grande majorité des réfugiés sont des enfants — 720 000 selon l'UNICEF — et des femmes — dont 20 000 qui sont enceintes, des suites de viols ou autres violences sexuelles. Les

hommes, quant à eux, ont en grande partie été exécutés.

Les camps de réfugiés manquent de nourriture, d'eau potable, de services sanitaires et médicaux. «En dépit des efforts déployés à l'échelle mondiale, les besoins sont criants. Il faut absolument davantage d'aide», a fait valoir Pat Laberge, de la Croix-Rouge. Le gouvernement libéral a versé cette année 25 millions en aide humanitaire au Bangladesh et au Myanmar. Les Canadiens qui souhaitent faire un don, d'ici la fin novembre, sont invités à consulter le site [Web.canada.com/crisemyanmar](http://Web.canada.com/crisemyanmar).

Le Devoir



Congédié?

Voyez  
François Gendron  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



CUBA, Holguín en boucles

4 au 11 novembre  
11 au 18 novembre  
30 décembre au 6 janvier  
3 au 10 février  
24 février au 3 mars  
3 au 10 mars  
7 au 14 avril  
14 au 21 avril

CUBA, Varadero en boucles

10 au 17 mars  
31 mars au 7 avril

NOUVEAU

GUADELOUPE,  
Grande-Terre en boucles

25 mars au 1<sup>er</sup> avril

SOIRÉES D'INFO EN NOVEMBRE

Montréal | Laval | Longueuil | Québec | Granby | Gatineau  
Pour tout savoir sur nos destinations hiver-printemps et nos formules de voyage, venez nous rencontrer!

RÉSERVEZ MAINTENANT!

[veloquebecvoyages.com](http://veloquebecvoyages.com)

514 521-8356 • 1 800 567-8356, poste 506



Vélo Québec  
VOYAGES  
Titulaire d'un permis du Québec

## ÉDITORIAL

L'UPAC ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## De l'importance de surveiller la police

En procédant à l'arrestation du député Guy Ouellette, l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a commis un geste qui remet en cause les principes de la séparation des pouvoirs dans un État libre et démocratique. Cette bavure, digne d'une police d'un régime totalitaire, prouve hors de tout doute qu'il faut créer une instance pour surveiller cette institution.

Ouvert, le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, a lancé au Salon bleu: «*Qu'on accuse ou qu'on s'excuse.*» Le commissaire Robert Lafrenière n'a fait ni l'un ni l'autre. Pour ce qui est des accusations, ce sera au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de les porter «*en temps et lieu*», une fois terminée l'enquête. On doit comprendre que Guy Ouellette, aujourd'hui député indépendant, qui a perdu son poste de président de la Commission des institutions, attendra longtemps avant d'être fixé sur son sort.

Ce que Guy Ouellette a qualifié de «*coup fourré*», quand un enquêteur s'est servi d'un téléphone d'une de ses connaissances pour l'attirer hors du parlement afin de l'arrêter, le directeur des opérations de l'UPAC, André Boulanger, l'a décrit comme un «*appât*» autorisé par un juge. Appât, piège ou coup fourré, cela ne change rien à l'affaire: on joue sur les mots. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'UPAC n'a pas dissipé les doutes qui planent sur l'opération ni expliquer pourquoi il était essentiel d'arrêter un élu plutôt que de le convoquer.



ROBERT DUTRISCAC

L'opération est une atteinte sans précédent aux privilèges de l'Assemblée nationale. L'UPAC n'a pas eu la décence, comme le veut l'usage parlementaire, d'informer le président de l'Assemblée nationale de l'arrestation du député, ni du fait qu'il a fait l'objet d'une filature. «*Il m'est intolérable que la police ait arrêté un parlementaire sans qu'aucune accusation ait été portée contre lui une semaine plus tard*», s'est indigné Jacques Chagnon.

Le leader parlementaire de l'opposition officielle, Pascal Bérubé, a posé de bonnes questions, que le président a prises en délibéré. Est-ce que l'UPAC a porté atteinte aux privilèges du député en l'empêchant d'exercer ses fonctions sans porter d'accusation? Est-ce que la police peut saisir les téléphones cellulaires et les ordinateurs fournis aux députés par l'Assemblée nationale et qui demeurent la propriété de celle-ci? Est-ce que le piège tendu à l'élu, alors qu'il se trouvait à l'Assemblée nationale, constitue un outrage au Parlement?

Au-delà de la réputation entachée du député, c'est la confiance de la population envers l'UPAC qui est ébranlée. Robert Lafrenière et consorts ont fait montre d'une assurance sans faille, mais leurs explications furent peu convaincantes.

Cette arrestation soulève l'enjeu de la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire. Nous assistons à un bras de fer historique entre la police et l'Assemblée nationale.

Les choses n'en resteront pas là. «*Les corps policiers et leurs unités doivent être redevables à leurs responsables politiques et au Parlement, sinon on accroît de beaucoup les risques de dérive totalitaire*», a affirmé Jacques Chagnon. Or l'UPAC n'est pas soumise à ce contre-pouvoir. Après le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, le premier ministre Philippe Couillard a évoqué la possibilité de former un comité pour surveiller cette unité policière. Ce comité doit rendre des comptes au Parlement, comme c'est le cas pour la Gendarmerie royale du Canada et le Service canadien de renseignement de sécurité à la suite de la commission McDonald. Cela s'impose et Robert Lafrenière l'a démontré de la manière la plus éloquente qui soit.

CLIMAT

## Catastrophe annoncée

Même cri d'alarme, allant crescendo. Les moyens existent pour limiter les gaz à effet de serre, il faut d'urgence les mettre en œuvre, sinon...

Le dernier rapport annuel du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur l'action climatique fait état d'un écart «*catastrophique*» entre les promesses nationales de réduction des GES et les efforts qu'il faudrait déployer d'ici à 2030 pour parvenir à freiner le réchauffement sous 2 degrés Celsius. «*Nous sommes loin de faire ce qu'il faudrait*», souligne Erik Solheim, directeur du PNUE, ce qui est d'autant plus inquiétant que s'essouffent le sursaut de mobilisation annoncé par l'Accord de Paris, entré en vigueur il y a un an.

Les appels à l'action pleuvent à l'approche de la 23<sup>e</sup> conférence de l'ONU sur les changements climatiques (COP23), qui s'ouvre lundi prochain à Bonn. Lundi, l'Organisation météorologique mondiale affirmait que la concentration de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère avait atteint un nouveau record en 2016 et que «*les brusques variations de l'atmosphère observées ces 70 dernières années sont sans précédent*».

Un autre rapport publié mardi dans la revue *The Lancet*, à l'initiative notamment de l'Organisation mondiale de la santé, indique que les dérèglements climatiques avaient déjà des impacts bien concrets sur la santé publique — coups de chaleur, problèmes cardiaques, malnutrition, etc. —, des impacts «*bien pires qu'on ne le pensait auparavant*». C'est encore dans *The Lancet* qu'une grande enquête concluait récemment que la pollution avait été responsable de 9 millions de morts prématurées en 2015, soit «*trois fois plus de morts que le sida, la tuberculose et le paludisme réunis*».

Sur quel ton faut-il le dire pour qu'enfin nous cessions de procrastiner?

Les engagements pris par les 195 pays parties prenantes de l'Accord de Paris, dit le PNUE, ne permettront de faire que le tiers du chemin nécessaire. En encore! Tiendront-ils même leurs promesses? Le négationnisme climatique des républicains qui sont au pouvoir aux États-Unis ne doit pas servir à masquer le défaut de volonté général: celui du Canada, dont le plan d'attaque libéral n'est pas plus ambitieux que celui de l'ancien gouvernement Harper; celui du Québec, dont le gouvernement vient d'ouvrir lacs et rivières aux projets d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz... C'est un défaut de volonté général, confinant à la résignation, qui fait par ailleurs oublier une réalité incontournable aux Occidentaux que nous sommes: à savoir que ce sont les populations des pays pauvres et en développement — les moins responsables du réchauffement — qui seront les plus démunies face à la catastrophe qui prend forme.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

## J'espère que Coderre se fera planter

Le maire de Montréal, Denis Coderre, qui est devancé par Valérie Plante dans les intentions de vote, s'en est pris à cette dernière et à ses promesses, comme la ligne de métro rose: «*Je ne sais pas où ils vont prendre leur argent. [...] Je serais inquiet de voir une administration Fernandez-Plante [sic] commencer à dire des choses et après ça, dire son contraire.*»

Ce à quoi la chef de Projet Montréal a répliqué fort pertinemment: «*Je n'ai pas de leçons à recevoir du maire sortant, qui n'est même pas capable de nous dire combien de billets ont été vendus pour la Formule E.*» Et vlan!

Sylvio Le Blanc  
 Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 2017

## La triste transformation du parc Jean-Drapeau

Il est maintenant clair que Denis Coderre était personnellement responsable de la décision de bétonner un vaste espace vert public sur l'île Sainte-Hélène afin d'agrandir l'amphithéâtre, privatisant effectivement cet espace de parc presque entièrement au profit d'une seule compa-

gnie, Evenko. Plus tôt cette année, le public s'est finalement rendu compte de ce qui se passait au parc Jean-Drapeau après le «*massacre à la tronçonneuse*» de mille arbres matures.

En plus de céder cet important espace public ouvert, il s'agit de plus de 60 millions de l'argent des contribuables, 28 millions pour l'amphithéâtre lui-même et 32,5 millions de dollars pour déplacer l'allée du Calder pour agrandir l'amphithéâtre.

Pour ce faire, ils ont pris des fonds destinés à l'origine à améliorer et à étendre la promenade riveraine le long du côté nord de l'île, et à restaurer la place des Nations historique qui continue de languir dans un triste état de délabrement. Un vaste espace public significatif est sacrifié pour un projet «*flashy*» à court terme avec peu de bénéfices communautaires.

Mark London, urbaniste et coordinateur de l'élaboration du Plan directeur du parc en 1993  
 Le 27 octobre 2017

## Désapprouver sans interdire

La lecture de la chronique de Francine Pelletier (Le «*vivre-séparé*») et de la lettre d'Annie Brisset (*Libres d'être iné-*

*gales*?) alimente certainement la réflexion sur le port du niqab et de la burka dans notre société.

Je suis profondément d'accord avec l'analyse de M<sup>me</sup> Brisset — comme avec celle de M<sup>me</sup> Pelletier d'ailleurs — sur la signification du port de ces voiles qui cachent le visage des femmes. Je considère qu'il renvoie à une supposée nécessité pour les femmes de ne pas susciter la convoitise des hommes.

Une conception à combattre, particulièrement en ce moment où le débat sur la violence sexuelle nous amène encore à dénoncer l'idée même que les hommes ne peuvent contrôler leurs pulsions et que c'est aux femmes — «*à la Femme*» — de sauvegarder «*la vertu*». C'est ce que les religieuses nous enseignaient à l'école au début des années 1960.

Cependant, c'est par la discussion que l'on a fait sortir le Québec de l'enfermement catholique des femmes, même si tout n'est pas gagné, et c'est par la discussion que l'on peut faire évoluer la question des autres enfermements religieux.

C'est la raison pour laquelle je m'oppose à l'interdiction du port de ces pièces de vêtement. Une interdiction qui ne fera qu'isoler encore plus les quelques personnes qui les portent.

Micheline Marier  
 Montréal, le 25 octobre 2017

L I B R E O P I N I O N

## Quelle démocratie municipale ?

JEAN-FRANÇOIS ROBERT  
 Saint-Félicien

La campagne électorale municipale tire à sa fin et rien de bien original ne s'impose dans les médias. Pas même dans les médias dits sociaux. Pourtant, s'il est un enjeu qui devrait faire partie de toutes les plateformes, de toutes les interventions des candidats, c'est celui qui découle de l'adoption récente du projet de loi 122 et qui veut faire des villes de véritables gouvernements de proximité.

L'enjeu, précisément, ne tient pas à la bonne intention de départ, avec laquelle il est difficile d'être en désaccord. En effet, cela coule de source que les centres de décisions doivent se rapprocher du lieu où s'appliquent ces décisions.

Mais cela ne pourra correctement se faire que si cette initiative est assujettie à des mécanismes de consultation populaire adéquats et efficaces. Cela implique la mise en place, par le gouvernement du Québec, d'un organisme de contrôle indépendant auquel les citoyens peuvent avoir recours s'ils jugent que les consultations sont partiales ou manipulées. Les exemples de consultations bidon ne manquent pas.

Or il n'en est rien. Non seulement la loi ne prescrit pas, formellement, de moyens

pour favoriser la participation des citoyens aux décisions relatives aux grands enjeux de développement, mais elle laisse toute latitude aux villes pour consulter, ou pas, leurs citoyens.

Ce faisant, le gouvernement Couillard obéit aveuglément aux pressions des regroupements de municipalités et des lobbys affairistes qui trouvent que consulter les citoyens, ça ralentit les processus de décision et de réalisation des projets. S'il

## Cela coule de source que les centres de décisions doivent se rapprocher du lieu où s'appliquent ces décisions

est vrai que les mécanismes en place, avant l'adoption du projet de loi 122, méritaient une sérieuse révision de manière à les rendre plus efficaces et surtout plus accessibles, il fallait s'appliquer à cette tâche plutôt que de s'en débarrasser en la laissant aux mains de ceux qui en contestent la pertinence.

## Du marketing

Si rien n'est fait pour mettre en place les outils qui permettent d'affirmer que nous vivons bien en démocratie au niveau municipal, nous nous éloignerons, aussi

et définitivement, du concept de développement durable duquel, pourtant, tous les aspirants aux postes électifs se réclament. Du marketing, sans plus.

Le défunt journaliste Gil Courtemanche avait bien saisi l'ampleur du problème: «*La politique municipale n'existe pas, le commerce municipal, lui, existe.*»

Si rien n'est fait pour mettre le débat public structuré au cœur du processus décisionnel, la loi visant à reconnaître les municipalités comme gouvernements de proximité risque d'institutionnaliser cette culture du tripotage déjà bien ancrée chez nous et mise en lumière par les excès qui ont fait l'objet de commissions d'enquête.

Ce n'est pas en ayant la possibilité de changer de représentants lors d'élections à dates fixes que nous pourrions modifier cet état de chose, à plus forte raison si les candidats n'ont rien de cohérent à proposer en matière de politique de consultation publique.

Il serait toutefois injuste de leur faire porter seuls la responsabilité de cette non-démocratie, si nous-mêmes, citoyens, ne voyons pas l'importance du rôle politique qui nous incombe entre les élections.

30<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE DÉCÈS

# René Lévesque, un leader exceptionnel, souvent contesté, toujours résilient

MICHEL LEDUC

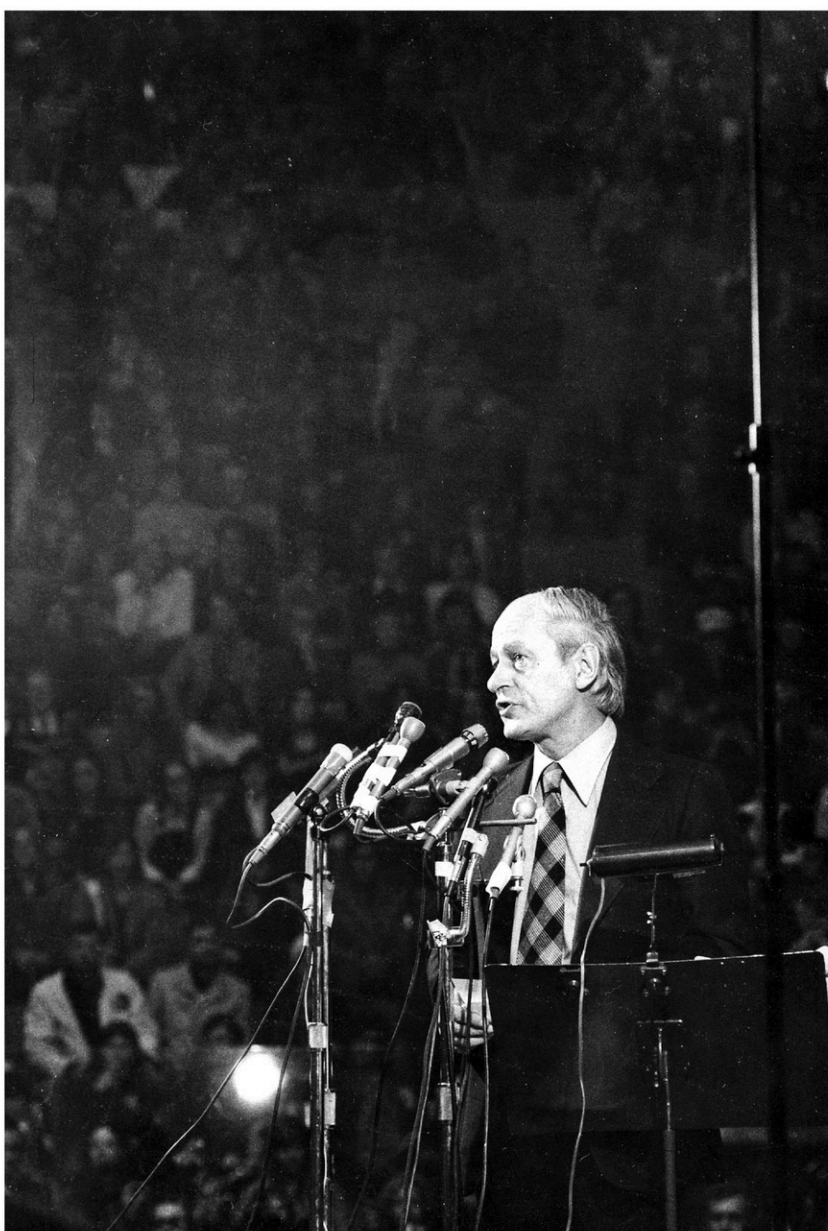
Ancien député du Parti québécois de Fabre, 1981-1985

**R**ené Lévesque était non conformiste et souvent irascible à l'endroit du parti qu'il a fondé. Fébrile de tempérament, individualiste dans le bon sens du terme, autonome et responsable, il pouvait aisément s'emporter. Lui et le Parti québécois ont eu de véritables prises de bec.

Et pourtant, on n'a pas assez souligné tout le respect qu'il avait à l'endroit des militants et des membres qui formaient la vaste majorité de ceux et celles pour qui il avait de l'admiration. Car sans eux et elles, il n'y aurait pas eu de parti sur lequel il aurait pu prendre appui, tel un levier indispensable pour élever les Québécois au-delà de leur état de survivance. C'est avec les membres issus de la population en général — travailleurs, syndiqués, enseignants: le « monde ordinaire » — d'abord qu'il comptait créer un parti propre et bien organisé dans toutes les régions du Québec même si ce fut difficile entre les campagnes électorales, car il fallait les convaincre que c'était possible de faire de la politique autrement là où la corruption était monnaie courante, où les caisses électorales étaient alimentées par les milieux financiers. Il fallait donc créer un parti propre qui ne vivrait que de la souscription volontaire de ses membres et sympathisants. C'est ce qu'il fit, à l'intérieur de son parti, avant même qu'il ait la possibilité de faire adopter la Loi sur le financement des partis politiques au Québec.

## Député, militant, leader

J'ai eu le privilège, en tant que député et militant, de le côtoyer de près. Je crois, comme des milliers d'autres, en la nécessité de ce parti, car il a toujours sa raison d'être dans une ère que certains qualifient de postnationale. [...] Tous les chefs qui ont succédé à son fondateur ont toujours invoqué sa mémoire inspirante pour l'avancement du Québec. Il fut celui qui occupa le poste de président le plus longtemps. De 1968 à 1985, année de sa démission, il n'a cessé de chercher le meilleur chemin qui pourrait contribuer à faire avancer le Québec vers sa souveraineté. A



ALAIN RENAUD ARCHIVES LE DEVOIR

Si le Québec peut élever la tête parmi les nations du monde, souveraines ou non, c'est à René Lévesque que nous le devons en grande partie.

cet égard, ceux et celle qui lui ont succédé ont été fidèles à sa mémoire. Il n'a pas toujours réussi, pas plus que les autres, mais sa ténacité à poursuivre son idéal a marqué profondément le Québec.

Pendant ces 17 années comme chef du Parti québécois, René Lévesque fut un leader exceptionnel, souvent contesté, toujours résilient, prenant appui sur ses convictions, sa franchise, son charisme pour gagner le cœur de la population qui lui a toujours voué une grande admiration, souverainistes et fédéralistes confondus. Si le Québec peut élever la tête aujourd'hui parmi les nations du monde, souveraines ou non, c'est à lui que nous le devons en

grande partie. L'homme avait ses défauts, comme tout un chacun, et aussi de grandes qualités puisqu'il a servi d'inspiration à tous ses successeurs par son action, son humanité, sa vision d'un Québec inclusif et attaché à ses racines, et avant tout pour sa profonde conviction qu'un Québec nation a sa place comme pays parmi tous les autres.

René Lévesque a interprété son rôle avec un sens éthique de responsabilité en tant que chef de parti et chef de gouvernement, en fonction de l'idéal de la souveraineté, phare incontournable du parti qu'il a fondé. [...] Aujourd'hui, le Québec récolte les fruits de son travail et celui de son gouvernement alors

que le présent se décline de plus en plus en fonction de la mondialisation qui affecte les soubassements de la société telle qu'on l'a connue jusqu'à maintenant.

## Toujours des défis

Par ailleurs, les défis de son temps concernant la langue, la nation, l'identité, l'immigration, la souveraineté sont toujours d'actualité. Nos réflexions comme Québécois sur ces enjeux rencontrent les siennes. C'est en relisant ses mémoires, ses chroniques, ses discours qu'on s'y attarde pour trouver des points de repère et des raisons de poursuivre. L'action et la pensée de René Lévesque continuent de nous interpeller à travers son parti, mais aussi à travers les défis qui restent entiers pour la société québécoise. De même, son appel à la liberté et à la responsabilité collectives devrait continuer à inspirer tous les partis politiques en regard d'un Québec toujours à la recherche de modèles inspirants.

Pour René Lévesque, le changement était une nécessité. Mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment. Il fallait que la population la plus mal prise et les travailleurs soient au centre des préoccupations de son parti. Il l'affirme clairement d'ailleurs dans une de ses chroniques en 1971 citant un extrait d'un « mini-manifeste » endossé par le Parti québécois à l'occasion de son Conseil national. Après avoir évoqué le principal changement et le plus « déterminant », il ajoute: « [...] il est quand même des catégories de notre peuple qui doivent être pour nous des interlocuteurs et en quelque sorte une clientèle privilégiée. D'abord, les plus démunis, ceux qui n'ont pas ou trop peu de voix pour se faire entendre ni de moyens pour se protéger... Puis les travailleurs québécois, dont une grande partie sont encadrés par des syndicats, mais une plus grande encore sans organisation. A ces derniers, nous devons notre appui pour mériter leur. Avec les syndiqués et leurs organismes, nous partageons un objectif fondamental qui est celui de changer et d'humaniser la situation sociale et économique. »

Extrait d'un livre à paraître en 2018: Un homme et son parti. Chroniques d'un militant.

## À hauteur de femme

FRANCINE PELLETIER



**Q**ui aurait cru qu'une jeune néophyte en politique, à peine cinq ans de conseils municipaux derrière la cravate, aussi bien dire une parfaite *nobody*, chaufferait un vieux routier, un homme qui a fait ses classes auprès de Jean Chrétien et qui, après des années de sombres complots à l'hôtel de ville, a remis Montréal sur pied? On se croirait propulsé dans un film américain.

Le sondage CROP publié cette semaine confirme le coude à coude entre le maire un brin grognon Denis Coderre et sa souriante rivale Valérie Plante. Le maire a beau minimiser les résultats (« On savait que ce serait serré »), on se pince. Même les membres de Projet Montréal n'en croient pas leurs yeux. Après les administrations mornes, incompétentes et/ou compromises que furent celles de Pierre Bourque, de Gérald Tremblay et de Michael Appelbaum, Denis Coderre, il faut le dire, s'est avéré une véritable bouffée d'air frais. Devant même les turpitudes d'Ottawa (et ses pipelines) ou de Québec (et ses niqabs), l'homme est capable de se tenir debout. Ça s'appelle de la poigne, ça, madame. Il paraît donc invraisemblable que le « nouveau shérif en ville » n'obtienne pas un deuxième mandat.

Alors, comment expliquer sa déconfiture à quelques jours du vote? Le dernier sondage montre les nombreux chantiers du doigt, le ras-le-bol des citoyens devant le festival des cônes orange. Une ombre au tableau certainement pour Monsieur « en mode solution », mais, à mon avis, il ne s'agit pas là d'un obstacle majeur. Les travaux sont une plaie, certes, mais il faut bien que quelqu'un s'en occupe. Si jamais Denis Coderre mord la poussière dimanche, ce sera pour des raisons plus profondes: le cynisme de plus en plus répandu devant la « vieille politique ».

Sans rien enlever à Valérie Plante, qui fait preuve, elle aussi, d'une poigne remarquable, il est évident que le chef de Projet Montréal profite du vent qui tourne en faveur des femmes en politique, du désabusement devant la politique en général et jusqu'à la vague de dénonciations face à une certaine « masculinité toxique ». Déjà, en 2013, l'étonnant score d'une néophyte sans aucune expérience, Mélanie Joly, arrivée deuxième dans la course à la mairie de Montréal, indiquait que les jeunes femmes en fleur étaient désormais recherchées en politique. Qui l'eût cru? Comme si la fraîcheur qui se dégageait d'elle (malgré une indifférence à peine dissimulée envers la politique municipale, disons-le) valait aussi cher que l'expérience d'un homme de la trempe de Denis Coderre et plus encore que celle d'un Richard Bergeron.

Quatre ans plus tard, l'appétit pour un autre style de politique, une autre façon de faire, est plus palpable encore. Demandez d'ailleurs à « l'homme de la situation », Valérie Plante, comment elle explique sa cote de popularité et elle répond: « Pas formatée. » Autrement dit, en plus d'avoir, elle aussi, de l'énergie à revendre et un bon sens de l'humour, elle n'est pas pétrée de formules toutes faites. Elle paraît immensément plus sincère que Denis Coderre, en plus d'être décidément moins autoritaire. En ce sens, l'enquête d'ICI Radio-Canada qui révélait la semaine dernière un homme tout sourire en public mais colérique en privé est bien plus dommageable pour le maire sortant que le manque de coordination des travaux publics.

De la même façon que Valérie Plante profite d'une ardoise relativement vierge en ce qui concerne les femmes en politique, son rival, lui, croule sous le poids d'une double crise: celle des institutions publiques — on n'a qu'à jeter un coup d'œil à Québec pour en constater l'étendue — et celle d'hommes puissants qui se croient tout permis. Denis Coderre n'a rien d'un Harvey Weinstein ou même d'un Marcel Aubut, loin s'en faut, mais, et c'est malheureux pour lui, il affiche un format « mon oncle ». Injuste, dites-vous? Sans doute, mais on assiste aujourd'hui au retour du balancier. Pendant longtemps, les femmes ont payé leur petite taille, leur voix feutrée et leur hésitation à prendre la parole. Elles n'étaient pas à la « hauteur », croyait-on. Au tour des hommes aujourd'hui de payer leurs manières brusques, une certaine arrogance et cette facilité de croire que tout leur est dû.

L'étonnante performance de Valérie Plante tient, à mon avis, à ce qu'elle représente le meilleur des deux mondes: une assurance d'homme dans un corps de femme qui respire la candeur et l'absence d'artifices. On verra bien dimanche s'il s'agit d'une potion magique.

fpelletier@ledevoir.com  
Sur Twitter: @fpelletier1

## CENTENAIRE DE LA DÉCLARATION BALFOUR

# Un acte fondateur du conflit en Palestine

SAMIR SAUL

Professeur d'histoire Université de Montréal – CERUM

**L**a Déclaration Balfour est à l'origine du conflit le plus long du Moyen-Orient, en amont de tous les autres. Les empires coloniaux se sont effondrés, la guerre froide s'est terminée, mais l'incendie que cette lettre a allumé brûle toujours. Le 2 novembre 1917, Arthur Balfour, secrétaire au Foreign Office britannique, écrit au financier Lionel Rothschild:

« J'ai le grand plaisir de vous adresser, au nom du gouvernement de Sa Majesté, la déclaration de sympathie avec les aspirations sionistes juives qui a été soumise au Parlement et approuvée par lui. Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif et fera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera accompli qui puisse porter atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives existant en Palestine ou aux droits et au statut politique dont les juifs jouissent dans tout autre pays. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette déclaration à la connaissance de la Fédération sioniste. »

Tout tient dans la deuxième phrase. On y trouve un concentré d'énoncés lourds de conséquences, de non-dits et de sous-entendus. Soigneusement tricotée, elle constitue de plein droit un chef-d'œuvre d'escobarderie.

## Décryptage

Le fait est à méditer: un ministre britannique dit à un financier britannique que la Grande-Bretagne installera sur un territoire qui ne lui

appartient pas et qu'elle n'occupe pas encore un groupe étranger à ce territoire et qui reste à former, le tout sans que les habitants de ce territoire aient leur mot à dire. La Déclaration Balfour est la quintessence et l'expression la plus achevée des procédés colonialistes.

Qu'on apprécie les astuces. « Foyer national » est vide de sens juridique ou politique, mais il préfigure l'État impossible à créer avant l'arrivée de colons. « Peuple juif » est traité ci-dessous. « Communautés non juives existant en Palestine » est une formulation éhontée pour qualifier la population palestinienne, à 92% musulmane et chrétienne. Dans une tournure annonciatrice du sort qui lui est réservé, cette majorité est définie par sa non-appartenance à la minorité juive, les 8% faisant office de référence. Passe à la trappe le fait que la majorité des juifs en Palestine s'oppose, elle aussi, au projet anglo-sioniste. Le document crée l'impression que la Palestine est déjà « juive » et que les Palestiniens sont des collectivité résiduelles.

Si les « droits civils et religieux des communautés non juives » sont évoqués, leur statut de peuple ayant des droits politiques à un État indépendant est occulté. Le souci pour les « droits et [le] statut politique dont les juifs jouissent dans tout autre pays » témoigne du besoin de ménager la chèvre et le chou: rassurer les juifs occidentaux qu'ils conservent les acquis de leur intégration dans leurs nations respectives tout en les situant en Palestine comme partie d'une autre nation, le « peuple juif » à créer. Dès 1917, l'impérialisme britannique émet l'acte de naissance de l'État d'Israël et prononce l'arrêt de mort de l'autodétermination des Palestiniens.

La Déclaration Balfour est imprégnée de sionisme, doctrine politique qui veut placer tous les

juifs du monde en Palestine. Elle a ses racines dans le courant évangéliste et fondamentaliste du protestantisme anglais, opposé à l'émancipation et à l'immigration des juifs en Grande-Bretagne. Lecteur littéral de la Bible, il croit à un plan messianique de conversion des juifs au christianisme, la base même de l'antisémitisme religieux. Le sionisme chrétien compte actuellement des millions d'adeptes aux États-Unis.

L'autre source du sionisme est l'antisémitisme non religieux. Enfourchant le cheval de bataille du nationalisme ethnique et en quête de boucs émissaires, les réactionnaires européens cherchent à exclure leurs concitoyens de confession juive en prétendant qu'ils sont un peuple étranger. C'est la négation de la nation moderne, civique et politique, inclusive et laïque, issue du mouvement libéral et démocratique. Aspirant à l'intégration à la nation, les juifs adhèrent massivement à cette vision. Or, les idéologues juifs du sionisme prennent le relais des antisémites. Épousant leurs notions, ils proclament nation ethnique les adhérents à la religion juive, les détachent de leurs nations et les incitent à s'expatrier en Palestine.

## Mariage impérialiste et colonial

Rejeté par les juifs, notamment occidentaux, le sionisme s'impose grâce au parrainage britannique qui débute avec la Déclaration Balfour et se poursuit longtemps après. La Grande-Bretagne est une puissance impériale et la colonie sioniste lui procure une assise dans la région. Impérialisme et colonialisme se complètent. S'inscrivant dans l'histoire de l'expansion coloniale, la Déclaration Balfour inaugure la dernière entreprise de colonisation de peuplement. Les problèmes de l'Europe se déversent au Moyen-Orient et y mettent le feu.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos), information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Ballargnon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Gaudreau (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement), information: Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias), information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre), information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste), section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts publicitaires), PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle), ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

## ACTUALITÉS

## UPAC

SUITE DE LA PAGE 1

«vol [et de] diffusion illégale de documents confidentiels» provenant de l'opération Mâchurer — qui vise notamment l'ex-premier ministre Jean Charest, a confirmé implicitement M. Lafrenière après avoir longuement égayé les «dangers» des fuites médiatiques pour les enquêtes menées par l'UPAC. «Concurremment à l'analyse des perquisitions, nous procéderons à un nombre important de rencontres au cours des prochains mois», a poursuivi le directeur des opérations à l'UPAC, André Boulanger, repoussant la perspective d'un éventuel dépôt d'accusations criminelles contre M. Ouellette.

C'est M. Boulanger qui a donné le feu vert à l'arrestation — imprévue et sans mandat — de M. Ouellette après que celui-ci eut échoué à un «test d'intégrité» approuvé par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Cour du Québec, mordant à pleines dents à un «apât» agité par les policiers.

## L'UPAC reçoit une volée de bois vert

Deux heures plus tôt, le président de l'Assemblée nationale avait enjoint à l'état-major de l'UPAC — et par ricochet au DPCP — d'«accuser» M. Ouellette ou de s'«excuser» auprès de lui. «Qu'on accuse ou qu'on s'excuse, sinon cette assemblée devra prendre les moyens pour défendre les fondements mêmes de son existence, soit la liberté, la justice et la démocratie», a-t-il averti en chambre.

«Les corps policiers et leurs unités doivent être redevables à leurs responsables politiques et au Parlement, sinon on accroît de beaucoup les risques de dérive totalitaires. [...] Je vois des États où ces choses existent, mais pas chez nous. Enfin, je souhaite ne pas me tromper», a insisté le président de l'Assemblée nationale, qui a appris dans les médias l'arrestation d'un des

élus du Parlement québécois.

En soirée, M. Chagnon s'est dit désolé de voir l'UPAC faire fi de son appel. «C'est très malsain. Ça ne peut pas durer longtemps. Je suggère à l'UPAC de s'enligner, de se mettre les yeux à la place des trous et de sortir ses accusations si elle a des choses à dire», a-t-il affirmé, n'arrivant pas à croire qu'un juge de la Cour du Québec ait appuyé la démarche de l'équipe de M. Lafrenière.

L'UPAC s'est quant à elle engagée à solliciter l'autorisation de l'Assemblée nationale afin d'accéder au contenu, potentiellement protégé par le privilège parlementaire, du matériel électronique et informatique de M. Ouellette saisi. «Je vais attendre d'avoir une demande», a rétorqué M. Chagnon, sur un ton de défi.

De son côté, le premier ministre Philippe Couillard s'est refusé à tout commentaire dans la foulée de la sortie médiatique de l'UPAC. Il avait invité l'unité policière à «donner publiquement le plus de précisions possible» sur l'arrestation de M. Ouellette.

## Guy Ouellette de retour à l'Assemblée nationale

Guy Ouellette a pour sa part dit à l'Assemblée nationale avoir été victime d'un «coup monté» de la part l'UPAC la semaine dernière au moment où la commission des institutions se préparait à tirer au clair des «irrégularités dans l'application de certaines règles de gouvernance» au sein de l'unité policière.

Pour l'ex-policier de la Sûreté du Québec, cette «tentative d'intimidation sans précédent» de l'équipe du commissaire de l'UPAC, Robert Lafrenière, constitue ni plus ni moins une attaque frontale contre la démocratie québécoise. Il s'agissait de sa première intervention depuis son arrestation par l'UPAC. «Les faits qui me sont reprochés n'ont aucun fondement», a-t-il insisté lors d'une allocution de moins de 4 minutes 30 secondes prononcée depuis le fond du Salon bleu, où les élus indépendants sont confinés.



Le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, a été longuement ovationné par l'ensemble des députés après sa mise au point.

Même s'il bénéficiait de l'immunité parlementaire, M. Ouellette s'est abstenu de détailler le système collusif impliquant l'UPAC, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et une firme de consultants privés, qui a été évoqué par l'analyste Annie Trudel au cours des derniers jours.

## Deux arrestations

L'UPAC a aussi révélé mardi avoir menti à la presse en confirmant avoir procédé non pas à une, mais à deux arrestations la semaine dernière: celles de Guy Ouellette et d'Annie Trudel. Le communiqué de presse diffusé jeudi dernier était incomplet, contrairement à ce qu'indiquait la porte-parole de l'UPAC, Anne-Frédéric Laurence, lundi, dans un bref échange avec *Le Devoir*.

M. Lafrenière a en outre dit être «foncièrement convaincu» qu'il y aura des accusations autant dans l'affaire Ouellette que dans l'affaire Mâchurer.

Avec Marie-Lise Rousseau  
*Le Devoir*

## L'opposition ne sait plus qui croire

La conférence de presse de l'UPAC a amené les partis d'opposition à faire preuve de prudence, mardi: ils ont pris leurs distances avec le député Guy Ouellette, qu'ils avaient pourtant ardemment défendu dans les jours suivant son arrestation. Le député Amir Khadir a réagi à la sortie de l'UPAC en déplorant que M. Ouellette n'ait pas davantage fourni d'explications à l'Assemblée nationale. «Mon ami Guy [Ouellette] aurait pu, je crois, en dire plus alors qu'il avait du temps pour s'exprimer et l'immunité parlementaire.» Du côté de la Coalition avenir Québec, on ne savait plus qui croire mercredi soir. «La grande question, c'est qui dit vrai dans tout ça», a fait valoir le leader caquiste, François Bonnardel.

M. Bonnardel a ensuite déploré que l'UPAC laisse M. Ouellette avec «une épée de Damoclès» au-dessus de la tête, ne sachant pas si et quand il risquait d'être finale-

ment accusé dans cette affaire. Le député a toutefois ajouté qu'il était «persuadé» que les gens de l'UPAC «faisaient bien leur travail» et qu'il ne pouvait pas «enlever sa confiance à M. Lafrenière». Perplexe, le leader du Parti québécois dressait des constats similaires. «On a deux versions différentes. Guy Ouellette maintient sa version, l'UPAC donne enfin sa version», a-t-il dit. Plus tôt mardi, il disait de M. Ouellette qu'il avait «servi brillamment l'Assemblée nationale». «Toute sa vie témoigne de ce souci de la recherche de la vérité.» Histoire d'y voir plus clair, les partis d'opposition réclamaient l'occasion de questionner la direction de l'UPAC, M. Ouellette et l'ex-analyste du ministère des Transports Annie Trudel à l'Assemblée nationale. La majorité libérale a rejeté mardi une motion en ce sens.

Isabelle Porter avec  
Marco Bélaïr-Cirino

## LÉVESQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Souveraineté-Association (MSA), lequel allait donner naissance au Parti québécois, que reste-t-il de la pensée de René Lévesque?

On doit aux historiens Éric Bédard et Xavier Gélinas d'avoir patiemment rassemblé et annoté près de 1400 chroniques de René Lévesque demeurées curieusement à peu près inédites jusque-là. Entre 1966 et son élection comme premier ministre en 1976, l'homme a davantage de temps pour revenir à l'écriture. Et il écrit! Il y a dans cette réserve abondante de textes un formidable terreau pour comprendre ce qui animait René Lévesque.

Si plusieurs politiciens étaient à l'époque invités à prendre régulièrement la plume, Lévesque se distingue d'eux par une rare capacité à mettre en forme ses idées sur une multitude de questions. À compter de 1966, il écrit une colonne pour *Dimanche-Matin*, puis pour *Le Clairon* de Saint-Hyacinthe à compter de 1969. L'année suivante, il tient une chronique dans le quotidien de Pierre Péladéau. Au *Journal de Montréal*, faute de pouvoir compter sur d'autres revenus puisqu'il a échoué à se faire élire député aux élections d'avril 1970, il accepte d'écrire six jours par semaine. Pour cette montagne de mots publiés dans un journal populaire, il est payé 200\$ par semaine, soit l'équivalent de 1280\$ en 2017. Lévesque doit en tout cas travailler comme une bête de somme pour écrire autant tout en maintenant ses

autres engagements à titre de chef du Parti québécois.

Lévesque traite d'une multitude de sujets qui apparaissent encore aujourd'hui d'une actualité brûlante. Impossible de tout résumer ici.

Faut-il être millionnaire pour faire de la politique? Lévesque peste contre cette élite qui s'entretient en quelque sorte elle-même grâce aux bénéfices de son argent. Avec un certain orgueil, il répète qu'il n'est pas, pour sa part, «un fils de l'aristocratie de l'argent», ce qui marque une distance supplémentaire avec son adversaire Trudeau. La modestie de ses origines constitue dès lors une sorte d'étoile polaire par laquelle il situe l'ensemble de ses idées.

Le salaire des médecins? La condition des hôpitaux? «Dans nos orgies budgétaires aux fruits si décevants [...], il n'est sans doute rien de plus stupidement onéreux que le fouillis hospitalier: patronage médico-partisan, parachutage à la volée de grands hôpitaux «politiques» parallèlement au sous-équipement tragique de régions, coulage et gabegie dans les achats de fournitures.»

Les régions? Il en parle sans cesse. Il se bat contre la fermeture de petites municipalités, dénonce les aménagements financiers avec Ottawa, tout en continuant de prendre la mesure du pays en des mots choisis. À un aussi haut niveau politique, qui se soucie aujourd'hui autant que lui de la péninsule gaspésienne? «À l'extrême pointe de la Gaspésie, comme un pouce s'écartant de la paume le long de la baie de Gaspé, tout osseux de roc noirâtre et velu de résineux: la presque île de Forillon.»

Il montre aussi de fortes et constantes préoccupations pour la culture. Ce n'est pas pour lui une industrie, mais un fondement. Il parle ainsi assez souvent de littérature, se montrant curieux des œuvres des meilleurs écrivains. Il parle ici d'Anne Hébert, là encore de l'œuvre du poète Fernand Ouellette. Il cite aussi souvent des œuvres classiques. Dans une chronique, il narre une rencontre animée avec le poète Gaston Miron, qui se trouve dans le même avion que lui en direction de Toronto. Il suit aussi de près les développements de la pensée de l'essayiste Pierre Vadeboncœur. En un mot, la littérature comme représentation forte de la culture fait partie de l'équation sociale que pose Lévesque au sujet du Québec.

On le voit ici et là plonger dans les arides statistiques, celles du chômage par exemple, pour essayer de tirer des profondeurs un portrait plus juste orienté vers des temps meilleurs. Lévesque est un vulgarisateur né. Il n'affirme pas. Il explique.

La question de l'accessibilité au logement pour tous revient régulièrement sous sa plume. Cela l'intéresse infiniment plus en tout cas que la construction d'autoroutes. L'état des routes lui sert surtout d'indicateur à une pauvreté générale. Ainsi, à propos de sa Gaspésie, dans une note de tournée, il écrit: «Il est une heure du matin, sur une route étroite, sinieuse, crevassée, parfois déchiétée au bulldozer et laissée en pièces, sans signalisation, une route comme je n'en avais vu qu'outre-mer, en pays dévastés...»

La question de moralité dans

les affaires publiques revient souvent sous sa plume. Devant les magouilles, il montre un profond dégoût, tout en se montrant résolu à réformer les institutions pour les rendre plus démocratiques. L'esprit démocratique est tenu en haute place sous sa plume. Au tempérament bouillant des jeunes révolutionnaires qui pullulent alors, il répond que la situation n'est pas perdue, qu'il est possible de forcer la porte pour entrer de plain-pied dans l'avenir. La lutte est certes difficile, mais il existe tout de même, croit Lévesque, des façons de changer le monde.

La plume de Lévesque propose aussi une critique des médias. Il ne les méprise pas, mais il n'est pas dupe pour autant du fait que ces espaces ne sont pas accrochés aux nuages et qu'ils soutiennent des luttes de pouvoir. Combien de chefs de parti rameraient aussi ouvertement la pensée qui prédispose aux éditoriaux de *La Presse* ou de *The Gazette*?

On sent qu'il brûle de parler de politique internationale. C'est dans cet horizon que Lévesque situe sa quête d'un Québec souverain. Très peu de politiciens québécois ont ainsi constamment replacé leur patrie dans ce grand horizon du monde. Au fil de ses chroniques, Lévesque parle donc de Nasser, de la question irlandaise, de la situation à Singapour, de l'Allemagne, du Chili, du Vietnam brûlé par les bombes de napalm, de l'Égypte, de la France, de l'Angleterre, etc.

Les idées de Lévesque n'ont souvent pas pris une ride. Faut-il en conclure que l'essayiste Pierre Vadeboncœur avait raison à son sujet quand il écrivait,

en 1976, dans le secret d'un journal personnel publié depuis, que Lévesque était un cas à part? Grand ami d'enfance de Pierre Elliott Trudeau, Vadeboncœur en était venu pourtant à admirer Lévesque, dont il passait les idées au scalpel pour mieux les analyser. Dans son journal, Vadeboncœur écrit: «Je tiens Lévesque pour un génie, un authentique génie. Je ne l'écrirais pas publiquement, parce qu'un mot semblable a toujours une apparence de naïveté quand on l'applique à un contemporain.» Habitué de peser chacun de ses mots comme s'ils devaient être coulés dans le bronze à jamais, Vadeboncœur s'explique ainsi en secret et pour lui-même ce qui fait à son sens de Lévesque une figure à part au milieu des cinquante ans de vie politique qu'il a connus: «imagination extraordinaire, association d'idées d'une extrême richesse et rapidité, bon sens vraiment supérieur, pénétration, rapidité et justesse du coup d'œil, dons d'expression — surtout verbale — tout à fait supérieurs, créativité saisissante [...]. Le taux de combustion de cet esprit-là est celui de l'incandescence.»

*Le Devoir*

RENÉ LÉVESQUE,  
CHRONIQUES  
POLITIQUES (1 ET 2)  
Sous la direction d'Éric Bédard  
et de Xavier Gélinas  
Hurtubise, Montréal

Lire aussi: Un genre de Xavier Dolan. Quelle idée les moins de 30 ans se font-ils de René Lévesque? Page A 7  
Un leader exceptionnel. Souvent contesté, toujours résilient. Page A 9

## DÉTENUS

SUITE DE LA PAGE 1

à la sécurité dans le milieu carcéral.» Elle a été, écrit-il, «un des facteurs» qui ont fait éclater l'émeute au pénitencier de la Saskatchewan en décembre 2016. Cette émeute avait duré trois heures et demie et s'était soldée par la mort d'un détenu. Les prisonniers se plaignaient de la taille des portions de nourriture et du trop faible apport en protéines.

De manière plus générale, note l'enquêteur, cette réforme a entraîné «des centaines de plaintes et a créé de la tension dans tous les pénitenciers». Le Service correctionnel estime que la transformation a généré des économies de 6,4 millions de dollars.

En Grande-Bretagne, note M. Zinger, son homologue a conclu que la mauvaise qualité de la nourriture servie et la petitesse des portions pourraient «servir de catalyseur d'agressions et de dissidences». M. Zinger recommande au SCC de mener une étude pour comparer le prix des portions et leur taille avant et après le changement. La réforme est pleinement en vigueur depuis environ deux ans, indique-t-on.

## Port-Cartier fait exception

Le pénitencier à sécurité maximale de Port-Cartier, sur la Côte-Nord, est exempté de cette réforme culinaire, comme quelques autres établissements trop isolés. Or, note l'enquêteur, la prison a réussi à respecter le budget alloué par prisonnier tout en fournissant une nourriture plus appréciée. On y cuisine le pain et les muffins, par exemple. Selon les témoignages entendus, des prisonniers refuseraient de se faire transférer vers des établissements à sécurité intermédiaire afin de ne pas être soumis au nouveau régime.

«C'est un peu renversant, quand on sait les restrictions à la liberté qui existent dans un pénitencier à sécurité maximale, que les détenus préfèrent rester dans cet environnement plutôt que de bénéficier de moins de restrictions simplement à cause de la nourriture», a lancé M. Zinger en conférence de presse.

Cette centralisation culinaire a aussi affecté négativement la formation professionnelle des prisonniers en réduisant le nombre d'emplois disponibles (entre 300 et 400 emplois de moins, selon le bureau de l'enquêteur) et la qualité de ceux-ci.

«Ce sont de grandes marmites et les détenus ne font qu'y déverser des contenants avec des codes barres, des aliments pré-pesés. Ils font tout bouillir. Que ce soit poulet, bœuf, porc, tout est bouilli pendant 45 minutes ou une heure et demie. Au fond des marmites, il y a un gros boyau qui déverse le liquide dans des sacs de plastique avec des codes barres. [...] Ce genre de travail requiert très peu d'habiletés ou de compétences comparativement au système d'avant ou comme à Port-Cartier, où on pense même à introduire un programme de formation professionnelle de cuisinier.»

*Le Devoir*

## Tatouages

Ivan Zinger formule 17 recommandations dans son rapport annuel, dont celle de restaurer le programme de tatouage en prison. Ce projet-pilote, créé en 2005 afin d'enrayer le tatouage clandestin responsable de la transmission de maladies telles que l'hépatite C ou le VIH, avait été aboli en 2007 par les conservateurs malgré une évaluation positive du programme.

## LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30  
Renseignements et administration : 514 985-3333



## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel [publicite@ledevoir.com](mailto:publicite@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel [petitesannonce@ledevoir.com](mailto:petitesannonce@ledevoir.com)